

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin mensuel n°8 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (LBDH) « ITEKA »

novembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 à octobre 2016, au moins 363 cas de disparitions forcées sont parvenues à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	4
<i>0. INTRODUCTION</i>	6
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	10
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	10
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	14
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	16
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	20
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	20
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	29
<i>I.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	32
<i>I.6. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE LA PRESSE AU BURUNDI</i>	34
<i>I.7. VIOLATION DE LA LIBERTE DE MOUVEMENT AU BURUNDI</i>	35
<i>I.8. TRAFIC DES ETRES HUMAINS</i>	36
<i>I.9. VIOLATION DU DROIT A LA SECURITE AU TRAVAIL</i>	36
<i>I.10. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i>	37
<i>I.11. VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE FONCIERE</i>	38
<i>I.12. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	39
<i>I.13. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION</i>	39
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	40
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i>	40
<i>II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE</i>	41
<i>II.3. DES ATTAQUES ARMEES</i>	43
<i>II.4. CAS D'INTOLERANCE POLITIQUE</i>	47
<i>II.5. CAS DE JUSTICE POPULAIRE</i>	47

<i>II.6. INFANTICIDES</i>	48
<i>II.7. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	49
<i>III. DES PHENOMENES RECURRENENTS</i>	59
<i>IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX</i>	60
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	61

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFP : Agence France Presse

BAE : Brigade Anti-Emeutes

BSPI : Brigade Spéciale pour la Protection des Institutions

BSR : Bureau Spécial de Roulage

CDS : Centre de Santé

CNC : Conseil National de la Communication

CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CNTB : Commission Nationale des Terres et autres Biens

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de Procédure Pénale

DDH : Défenseur des Droits de l'Homme

EALA : East African Legislative Assembly

ECOFO: Ecole Fondamentale

EMG : Etat-Major Général

EP : Ecole Primaire

FAB: Forces Armées du Burundi

FDN : Forces de Défense Nationale

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FMI : Fonds Monétaire International

FNL : Front National de Libération

FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement

GMIR : *Groupement Mobile d'Intervention Rapide*

LCVG : *Lésions Corporelles Volontaires Graves*

MDNAC : *Ministère de Défense Nationale et des Anciens Combattants*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

ODH : *Observateur des Droits Humains*

OHCDH : *Office du Haut-Commissaire des nations unies pour le Droits de l'Homme*

ONU : *Organisation des Nations Unies*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

OTB : *Office du Thé du Burundi*

OTRACO : *Office de Transport en Commun*

PAFE : *Police des Airs, des Frontières et des Etrangers*

PAM : *Programme Alimentaire Mondial*

PIB : *Produit Intérieure Brut*

PJ : *Police Judiciaire*

PM : *Police Militaire*

PMPA : *Partis et Mouvements Politiques Armés*

PNB : *Police Nationale du Burundi*

PRODEFI : *Programme de Développement des Filières*

PSI : *Police de Sécurité Intérieure*

PSR : *Police Spéciale de Roulage*

RDC : *République Démocratique du Congo*

RPA : *Radio Publique Africaine*

RTNB : *Radio Télévision Nationale du Burundi*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

VOA : Voice Of America

VQ : Vol Qualifié

0. INTRODUCTION

Ce bulletin mensuel sur la situation des droits de l'Homme est le 8^{ème} produit par la Ligue Iteka après avoir lancé un bulletin hebdomadaire d'informations, le 22 mars 2016. Il est ainsi un condensé des informations parues dans les bulletins hebdomadaires du mois de novembre 2016. Ce rythme permet à la Ligue Iteka de dégager mensuellement les grandes tendances par rapport aux violations des droits de l'Homme, de mettre en exergue les violations majeures, d'alerter à temps sur les graves violations des droits humains et sur la dégradation de l'état sécuritaire dans le pays. Des recommandations sont adressées aux différents acteurs susceptibles de changer la situation problématique des droits de l'Homme qui sévit dans le pays.

Ce bulletin mensuel revient sur les faits de violations des droits de l'Homme parus dans les bulletins hebdomadaires ITEKA N'IJAMBO du n°31 au n° 35, couvrant la période du 31 octobre au 4 novembre 2016.

Sur le plan de la situation des droits humains, les grandes tendances observées sont les suivantes : au moins 47 cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, au moins 17 cas de tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants, au moins 39 cas de disparitions forcées, au moins 16 cas de personnes blessées au cours des attaques armées, au moins 4 cas de violences basées sur le genre, au moins 295 personnes ont été victimes d'arrestations arbitraires.

Concernant le droit à la vie, les informations parvenues à la ligue Iteka ont fait état d'une fosse commune retrouvée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Des militaires et policiers issus des anciens FAB continuent à faire objet de séquestration, d'arrestations arbitraires, de tortures et d'assassinats. Au moins 1 militaire a été tué, au moins 14 arrêtés, au moins 3 disparus et au moins 2 torturés.

Pour les policiers, au moins 3 ont été tués, au moins 1 arrêté et au moins 1 torturé

Le rapport revient sur le phénomène inquiétant des cadavres dans des rivières ou jetés dans différents endroits et qui sont enterrés à la sauvette par l'administration publique sans qu'aucune lumière n'est faite ni pour l'identification des victimes, ni pour en connaître les auteurs et les mobiles derrière ces crimes. Pour cette période, au moins 16 cadavres ont été répertoriés par la ligue Iteka.

Il évoque aussi le phénomène des attaques armées perpétrées sur des ménages qui emportent des vies humaines dans des endroits où la police et l'armée sont très actives. Le silence de l'administration et de la police sur l'issue des enquêtes font planer le doute sur les auteurs.

Ce bulletin mensuel du mois de novembre 2016 dénonce les violations du droit à une justice équitable et fustige la dégradation de la sécurité alimentaire comme des conséquences directes de la crise politico-sécuritaire liée au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. L'instauration des taxes abusives et des contributions excessives forcées imposées par le pouvoir du CNDD-FDD dans presque toutes les provinces du pays renforce cette dégradation du pouvoir d'achat des burundais.

Il évoque une situation sécuritaire instable et inquiétante qui règne dans certaines régions du pays où des attaques armées et des tirs nourris d'armes automatiques font peur à la population. Les fouilles perquisitions répétitives aux allures de répression sont aussi relevées.

Le bulletin mentionne dans ce paragraphe sécuritaire du rapport le cas de la province Rumonge où au moins 60 maisons appartenant à des opposants politiques ont été la cible des malfaiteurs qui ont placé sur leurs portes des croix noirs, symboles de la mort. Les habitants en situation de peur panique ont dénoncé des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir comme étant les auteurs de forfait. Ces mêmes jeunes sont pointés du doigt dans différents crimes rapportés dans ce bulletin.

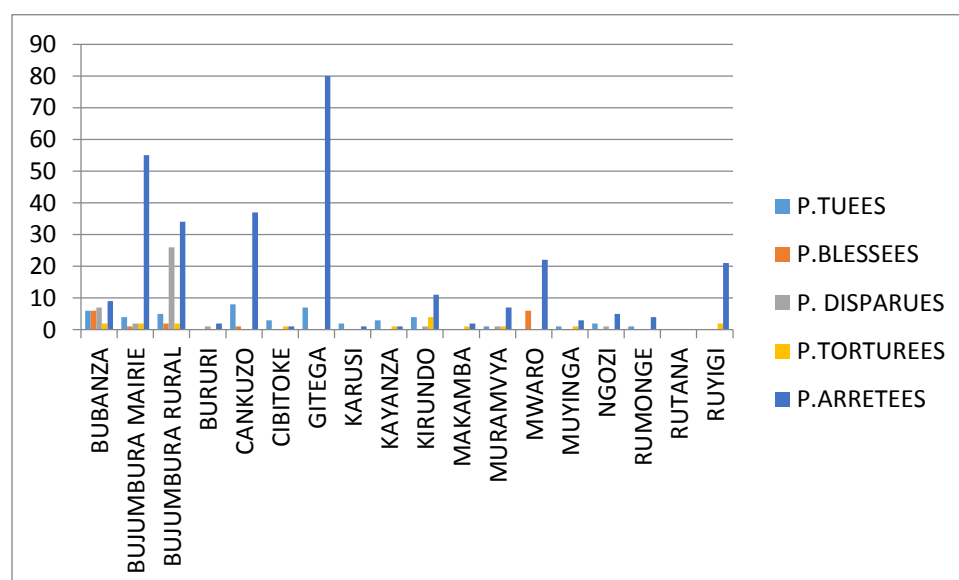
Ce phénomène de pointage des ménages candidats à la mort en province Rumonge a été fait au même moment qu'un recensement ethnique généralisé dans le secteur de l'administration publique faisait peur à la population burundaise.

Le bulletin évoque aussi le phénomène de justice populaire et le phénomène de suicide qui reste non élucidé et qui fait craindre des assassinats déguisés pour la plupart.

Figure 1: TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI AU MOIS DE NOVEMBRE 2016.

PROVINCE	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	6	6	7	2	9
BUJUMBURA MAIRIE	4	1	2	2	55
BUJUMBURA RURAL	5	2	26	2	34
BURURI	0	0	1	0	2
CANKUZO	8	1	0	0	37
CIBITOKÉ	3	0	0	1	1

GITEGA	7	0	0	0	80
KARUSI	2	0	0	0	1
KAYANZA	3	0	0	1	1
KIRUNDO	4	0	1	4	11
MAKAMBA	0	0	0	1	2
MURAMVYA	1	0	1	1	7
MWARO	0	6	0	0	22
MUYINGA	1	0	0	1	3
NGOZI	2	0	1	0	5
RUMONGE	1	0	0	0	4
RUTANA	0	0	0	0	0
RUYIGI	0	0	0	2	21
TOTAUX	47	16	39	17	295



Le tableau et le graphique montrent que les effectifs des personnes tuées sont plus grands respectivement dans les provinces Cankuzo, Gitega, Bubanza et Bujumbura rural. Dans les provinces de Gitega et Bubanza, les informations qui sont parvenues à la ligue Iteka font état des attaques armées dont certaines sont attribuées aux jeunes Imbonerakure en patrouille pendant la nuit, qui sont très zélés dans ces provinces. Des crimes contre des présumés opposants du régime CNDD-FDD ont été rapportés. Il y a aussi le cas des attaques rebelles qui sont officiellement confirmées surtout dans les provinces de Bubanza et Bujumbura rural.

Dans les provinces de Bujumbura rural, Cankuzo et Kayanza, la ligue Iteka y rapporte le phénomène de cadavres. Le phénomène de suicide est inquiétant surtout dans la province de Kayanza.

Les effectifs des personnes blessées sont élevés dans les provinces de Bubanza suite aux attaques armées et une explosion de grenade enregistrées pendant cette période du rapport. La province Mwaro suit avec un même effectif de blessés suite aux attaques à l'arme blanche.

La province Bujumbura rural vient en tête avec les cas de disparitions forcées pour avoir enregistré des cas d'attaques armées dont les auteurs disparaissent dans la forêt de la Rukoko en emportant des personnes avec eux.

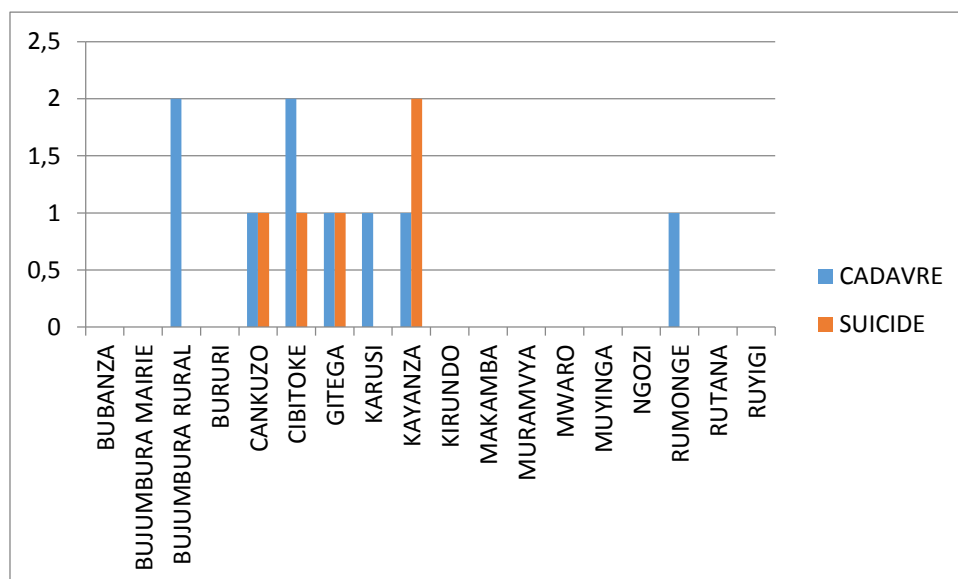
Les arrestations arbitraires sont plus inquiétantes en province Gitega et en Mairie de Bujumbura où des fouilles perquisitions sont devenues comme une forme de répression et d'intimidation suite à la peur grandissante des autorités burundaises qui craignent des attaques rebelles contre leurs domiciles.

Dans la province Cankuzo, beaucoup de cas d'arrestations y sont enregistrées suite à un excès de zèle que démontrent des personnalités du parti CNDD-FDD à la tête le Président provincial du CNDD-FDD Anglebert et le gouverneur de province. Il y a aussi son emplacement géographique à la frontière avec la Tanzanie qui fait monter la paranoïa des autorités publique contre des attaques de probables rebelles. Cette maladie est perceptible dans la majorité de toutes les provinces du pays mais s'accroît beaucoup plus contre les localités où les manifestations anti-troisièmes mandat ont été organisées en l'occurrence surtout Bujumbura Mairie et Bujumbura rural.

Figure II : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PHENOMENE DE CADAVRES AU MOIS DE NOVEMBRE 2016

PROVINCE	CADAVRE	SUICIDE
BUBANZA	0	0
BUJUMBURA MAIRIE	0	0
BUJUMBURA RURAL	4	0
BURURI	0	0
CANKUZO	3	0
CIBITOKÉ	2	1
GITEGA	2	1
KARUSI	1	0
KAYANZA	3	2
KIRUNDO	0	0
MAKAMBA	0	0
MURAMVYA	0	0
MWARO	0	0
MUYINGA	0	0
NGOZI	0	0
RUMONGE	1	0
RUTANA	0	0

RUYIGI	0	0
Total	16	5



Les provinces Bujumbura rural, Cibitoke et Kayanza sont réputées pour être des endroits où des cadavres sont le plus souvent retrouvés. Ce qui ne signifie pas que les victimes sont originaires de ces provinces. En effet, des cadavres le plus souvent identifiés proviennent de la Mairie de Bujumbura, ce qui fait penser que les auteurs quittent la Mairie de Bujumbura et se rendent dans ces provinces pour y jeter les cadavres.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Au cours du mois couvert par ce rapport, les informations recueillies par la Ligue Iteka dans ses différents bulletins hebdomadaires de novembre 2016 montrent qu'il y a eu des allégations de violations et de violations du droit à la vie.

Des cas Illustratifs :

Deux personnes tuées en commune Gihanga, province Bubanza

Après une série de crimes enregistrée dans nos bulletins antérieurs, la liste des victimes ne cesse de s'allonger dans la commune Gihanga, province Bubanza. La ligue Iteka vient encore d'enregistrer deux autres assassinats faits en moins de cinq jours dans cette même commune.

La première personne tuée porte le nom d'Innocent Bizimana, fils de Pontien Butoyi et de Ntanyungu, originaire de la colline Gisove, zone, commune et province Bubanza. Elle a été tuée dans la nuit du 27 novembre 2016 par des personnes qui ont fait irruption dans sa maison

munies de gourdins, de couteaux et de fer à béton. Les auteurs de l'attaque se sont dispersés dans la nature après le crime. Cinq personnes voisines de la victime ont été appréhendées par la police du poste de Bubanza pour des raisons d'enquêtes.

La deuxième personne connue sous le nom de Claude Nzobandora, vendeur de vaches, originaire de la colline, zone, commune et province Bubanza, fils de Hondori, a été tuée en date du 1^{er} décembre 2016 vers 19 heures, sur la colline Kagwema, tout proche de la forêt de Rukoko, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, le cadavre de la victime a été retrouvé le 2 décembre 2016 par des passants qui ont alerté la police et la famille.

Ces attaques et assassinats se commettent dans cette commune au moment où des jeunes Imbonerakure disent contrôler la sécurité de par leurs rondes nocturnes. Des informations qui nous parviennent affirment que ces jeunes qui commettent des actes de violences contre les présumés opposants au régime de Pierre Nkurunziza, le font sous la complicité et la couverture de l'administration et de la police. La population de cette commune Gihanga s'inquiète de sa sécurité et met les deux autres crimes au dos de ces jeunes de la ligue des jeunes Imbonerakure, affiliés au CNDD-FDD. Précisons que cette jeunesse est à l'origine de la mort d'un jeune élève de 15 ans qui a été tabassé à mort il y a à peine deux semaines.

Une personne tuée poignardée en commune et province Kirundo

Un chef des Imbonerakure du nom de Jean Paul Mbonimpa, âgé de 25 ans, a été tué poignardé en date du 29 novembre 2016. Selon des sources sur place, ce chef Imbonerakure de la ligue des jeunes affiliés au CNDD-FDD, commandait une équipe qui avait organisé une attaque contre un membre combattant des FNL, aile d'Agathon Rwasa, du nom de Ndacayisaba. Ce dernier qui veillait à sa sécurité suite aux multiples menaces d'attaque qu'il subissait de la part de ces jeunes Imbonerakure, y a opposé une légitime défense et a poignardé le chef Imbonerakure qui a succombé à ses blessures à l'hôpital. Le défunt a été enterré en date du 3 décembre 2016 avec une cérémonie funéraire qui avait été rehaussée par la présence de toutes les autorités administratives et tous les responsables du parti CNDD-FDD au niveau provincial et locale.

Une personne tuée et deux autres blessées lors de la tentative d'assassinat contre le conseiller à la présidence chargé de la communication, en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le policier, Elie Ntungwanayo, garde du corps de Willy Nyamitwe, conseiller à la présidence de la République chargé de la communication, a été tué tandis que ce conseiller et son chauffeur ont été blessés au cours d'une attaque armée. Cette attaque visait le véhicule du conseiller qui rentrait chez lui dans le quartier de Kajaga, dans la soirée du 28 novembre 2016. Le conseiller a été dépêché à l'Hôpital Kira où il a subi les soins médicaux. Un plâtre a été posé sur son bras droit blessé. L'attaque et le bilan ont été confirmés par les porte-parole de la police et du gouvernement qui ont précipitamment accusé le Rwanda, la Belgique et Pacifique Nininahazwe, représentant du FOCODE, sans que des enquêtes soient menées.

Des sources au sein du parti CNDD-FDD au pouvoir révèlent néanmoins une crise de confiance interne dans ce parti, qui serait à la base des conflits entre des groupes opposés. Selon cette source, Willy Nyamitwe est victime d'être très actif dans l'un des groupes opposés proche du Président Pierre Nkurunziza. Cette crise est aussi à l'origine des arrestations qui visent des militaires hauts gradés issus des ex-PMPA, nous a confirmé notre source.

Deux personnes tuées en province Ngozi

La première personne tuée est un policier du poste de police en zone Vyerwa, commune Mwumba, province Ngozi du nom Paul Minani. Selon des informations sur place, ce dernier est mort dans la nuit du 23 novembre 2016, vers minuit, suite à l'explosion d'une grenade qui avait été posée sous sa literie par son collègue du nom de Néhémie. Les mêmes sources nous ont indiqué que ces deux policiers étaient en conflit à cause de la provenance de chacun, avant d'être intégré dans la PNB. Le présumé auteur du crime a été arrêté pour des raisons d'enquête. La scène s'est passée tout près du domicile parental du président Pierre Nkurunziza.

Le conflit relatif à la provenance politique de policiers et militaires est une triste réalité au sein des FDN depuis le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Il a déjà emporté beaucoup de militaires et policiers dont la plupart des anciens FAB.

La deuxième personne a été tuée dans la localité de Camugani en date du 26 novembre 2016. Selon des sources sur place, la personne tuée est un professeur de mathématiques et physique au petit Séminaire de Mureke, connu sous le nom d'Ignace Havyarimana. Des mobiles politiques seraient derrière ce crime.

Une femme tuée sur la colline Rubamvyi, commune et province Gitega

Madeleine Wakarerwa, cultivatrice, âgée de 60 ans, a été tuée en date du 22 novembre 2016, sur la colline de Rubamvyi, commune et province Gitega. Des témoins sur place ont dénoncé des jeunes Imbonerakure qui ont fait irruption dans son ménage pour la contraindre à donner de l'argent. N'ayant pas obtenu l'argent qu'ils réclamaient, ces Imbonerakure l'ont tiré dessus et sont partis. La victime est décédée au CDS Ceru. Aucune enquête n'a été diligentée par la police qui est arrivée peu après pour constater les faits.

Deux personnes tuées à la machette sur la colline Ndago, commune Buraza, province Gitega

En date du 24 novembre 2016, vers le soir, deux personnes Sylvestre Nduwayo, originaire de la colline Sakinyonga, commune Matana, province Bururi et Nyandwi, originaire de la colline Buriza, commune Buraza, province Gitega, ont été tuées à coup de machettes et de gourdins sur la colline Ndago, commune Buraza, province Gitega. Selon des témoins sur place, les deux personnes ont été battues à mort par des gens qui disaient les avoir surpris en train de voler des sacs de ciments dans le stock du projet PRODEFI se trouvant sur cette colline. Notre

source dénonce la complicité des agents de l'administration et de la police locale qui assistaient à la vendetta populaire.

Un jeune élève tué en commune Gihanga, province Bubanza

Un jeune élève prénommé Faustin a été tué dans la nuit du 20 novembre 2016 au village V de la commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, la victime a succombé à la suite de tortures que des jeunes Imbonerakure de sa localité lui ont infligées. Le jeune élève était avec ses deux amis lorsque un groupe d'au moins 7 jeunes Imbonerakure les ont interceptés à la 4^{ème} avenue du village V, ont précisé nos sources. Au moment où ses deux amis ont réussi à prendre fuite, Faustin a été attrapé et a subi des séances de tortures graves qui ont entraîné sa mort, le lendemain. Parmi les présumés auteurs du crime, les témoins sur place ont dénoncé un certain Claude chef des Imbonerakure et un certain Jean Bosco qui serait chef de secteur. Les habitants de la 4^{ème} avenue de ce village, en colère, voulaient se faire justice contre ces Imbonerakure n'eut été l'intervention de la police qui les a protégés. La même source nous a informé que ces Imbonerakure ont été conduits à la brigade de Gihanga dans le but, non pas de les punir mais de les protéger contre la colère populaire. Par après, ils ont été relaxés mais ont continué à causer de l'insécurité dans cette localité.

Un militaire tué en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Un militaire de grade de Caporal, le nommé Prime Nkengurutse, du 22^{ème} bataillon blindé en province de Gitega, a été tué dans la soirée du 19 novembre 2016, sur la rue Nyavyamo située dans le quartier IV de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa. Selon le porte-parole de la PNB, Pierre Nkurikiye, ce militaire originaire de la province Muramvya, a été fusillé lorsqu'il était allé acheter des unités de recharge téléphonique à une boutique. La même source a indiqué que la victime était en congé qui avait pris fin le 17 novembre 2016 mais qu'elle n'avait pas encore rejoint son service. Comme d'ordinaire, la police disait avoir commencé les enquêtes pour identifier l'auteur du crime et punir celui-ci conformément à la loi. Des informations fournies par ses collègues ont accusé le SNR d'être derrière ce crime. La victime était sur la liste des militaires poursuivis par le SNR et était accusé de dénoncer les plans d'exécutions qui se préparaient en direction des camarades ex-FAB, ont révélé nos sources. Ces mêmes sources nous ont indiqué que contrairement à ce que le porte-parole de la police a confié aux médias, le Caporal travaillait depuis un certain temps comme chauffeur à la BSPI et avait été incarcéré pour avoir cogné un pot de fleurs à la présidence de la république.

Une personne tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Une personne du nom de Casimir Ntibagirirwa, âgé de 60 ans, a été tuée en date du 13 novembre 2016 sur la colline Migozi, zone Gahabura, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, des jeunes de la ligue Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, sont les auteurs de ce crime et l'ont accusé de sorcellerie. Ils l'ont d'abord découpé à la machette avant de l'achever à la grenade. Des assassinats similaires ont été enregistrés dans cette province et les auteurs restent impunis, selon des témoins sur place.

Un prisonnier membre du parti MSD mort empoisonné dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura

Jean Claude Nduwayezu, un membre du parti MSD, est mort empoisonné le 17 novembre 2016, dans la prison centrale de Mpimba. Selon des sources sur place, la victime a été empoisonnée, par deux jeunes Imbonerakure, connus sous les noms de Birari et Makata, transférés à cette prison de Mpimba pour une mission d'empoisonner les prisonniers connus pour être des opposants politiques. Les mêmes sources ont indiqué qu'après avoir été empoisonné à l'aide d'un acide mis dans une limonade, la santé de Jean Claude Nduwayezu, s'est détériorée au jour le jour. Il a demandé d'aller se faire soigner dans les hôpitaux spécialisés à l'extérieur de la prison mais le directeur de la prison lui a refusé l'autorisation. Ce n'est qu'après avoir vu que Jean Claude Nduwayezu, était au point de mourir que le directeur de la prison a eu peur et l'a autorisé à se rendre à l'hôpital Prince Régent Charles où il a rendu son âme. Le directeur de la prison centrale de Mpimba a été responsable de la non-assistance de la personne en danger, car il est la seule personne qui pouvait le secourir, selon le principe « qui peut n'empêche pêche ». Selon le porte-parole du parti MSD, Epitace Nshimirimana, c'est un plan du CNDD-FDD d'éliminer les membres du MSD car cette victime s'ajoute aux autres détenus du MSD morts dans ce genre de circonstance, en l'occurrence Bienvenu Busuguru. La victime avait été arrêtée le 8 mars 2014, lors des manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza,

Une fosse commune retrouvée en province de Bujumbura rural

En date du 4 novembre 2016, une fosse commune a été retrouvée sur la transversale 14 de zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon un témoin sur place, un homme a été embarqué depuis Bujumbura à bord d'un pick-up militaire pour être exécuté à cet endroit. Des Imbonerakure de la localité en charge d'exécuter des personnes ont d'abord téléphoné sa femme et l'ont demandé d'amener une somme d'argent pour que son mari soit libéré. Malheureusement, elle a trouvé son mari déjà exécuté et elle aussi a été exécutée par la suite. Ces Imbonerakure les ont enterrés à cet endroit. Ce n'est que le lendemain matin, que les passants ont vu des jambes d'une personne mal enterrée pour que cet endroit soit découvert.

Selon les mêmes sources, un Imbonerakure de cette localité du nom de Majambere, est pour le moment traumatisé par les crimes qu'il a commis sur ordre du SNR et c'est lui-même qui le dit clairement suite à cette crise de trauma.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Vingt personnes enlevées et portées disparues en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 4 décembre 2016, vers 20 heures, sur les collines Kirwati I et II de la zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des hommes non identifiés, en tenues militaires et policières, armés de fusils, de machettes, de haches et de gourdins, ont volé des vivres dans des boutiques. Selon nos sources, 11 personnes ont été enlevées et 4 parmi elles, ont réussi à s'échapper dans la même nuit. Ces hommes sont partis en direction de la réserve naturelle de Rukoko avant de traverser la rivière Rusizi vers la RDC. Selon les

sources officielles de l'administration, 27 personnes ont été enlevées et seules 7 ont pu s'échapper.

Une personne d'origine rwandaise enlevée et portée disparue en commune et province Ngozi

Un jeune rwandais du nom d'Yves Emmanuel Nemeye est porté disparu depuis le 30 novembre 2016. Selon des témoins, la victime a été enlevée vers 21 heures par les militaires accompagnés par des agents du SNR au quartier Kanyami, dans la ville de Ngozi. Les voisins de ce jeune garçon ont indiqué qu'il était connu dans la localité où il venait souvent rendre visite à ses amis et où il avait fait ses études. La même source nous a appris que la victime avait répondu à un appel téléphonique quand elle a été embarquée par un véhicule du SNR vers une destination inconnue.

Notre source se rappelle de 4 rwandais qui travaillaient au restaurant Goshen dans la ville de Ngozi enlevés dans les mêmes circonstances et portés disparus. Elle est inquiète du sort réservé à ce jeune homme qui n'avait commis aucune infraction mais simplement victime de sa nationalité. Le Rwanda est dans le collimateur du pouvoir de Bujumbura qui l'accuse de donner main forte à une rébellion armée jusqu'ici invisible, selon un des opposants du parti au pouvoir.

Un jeune étudiant enlevé et porté disparu à la gare du nord, Mairie de Bujumbura

En date du 26 novembre 2016, Félicien Irambona, étudiant en 5^{ème} année de la faculté de médecine de l'Université de Ngozi et stagiaire à l'hôpital militaire de Kamenge, a été enlevé tout près de la gare du nord de la zone urbaine de Kamenge, Bujumbura Mairie. Depuis cette date, sa famille et ses amis ne savent pas où il a été conduit et sont inquiets du sort réservé à ce jeune candidat au doctorat de médecine.

Une personne enlevée et portée disparue en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 20 novembre 2016, sur la colline Nyagikaranka, zone Mutobo, commune Mukike, province Bujumbura rural, vers 13 heures 15 minutes, le nommé Timothée Ntirubaruto, a été enlevé et embarqué dans un pick-up militaire du camp Mujejuru. Il a été accusé de n'avoir pas participé à la fête dédiée au combattant. Sa famille n'a plus de ses nouvelles et craint pour sa sécurité.

Une personne enlevée et portée disparue en commune et province Muramvya

Georges Ngendakuriyo, directeur de l'école paramédicale de Muramvya, a été enlevé et porté disparu depuis le 15 novembre 2016. Selon des sources de sa famille, Georges Ngendakuriyo, avait quitté son domicile le matin en direction de son service et avait indiqué avoir peur pour sa sécurité. Depuis ce jour, la famille ignore la destination et le sort que les ravisseurs ont réservé à la victime.

Un ex-FAB arrêté puis porté disparu en province Bururi

En date du 15 novembre 2016, Onesphore Nkunzimana, ex-FAB et chauffeur du projet CPVVI en province Bururi, a été arrêté sur ordre du Médecin provincial à Bururi. Selon des témoins, la victime a été conduite par des Imbonerakure et des agents du SNR à une destination inconnue. Des sources sur place ont dit que les Imbonerakure conduisent des présumés opposants politiques arrêtés dans la forêt de la Kibira où ils les torturent, les tuent et les enterrent. La famille de la victime dit ne pas avoir de ses nouvelles et craignent qu'elle soit déjà exécutée.

Cinq personnes enlevées et portées disparues en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Sept personnes ont été enlevées le 16 novembre 2016, sur la colline Kinyinya I et II, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ces personnes ont été kidnappées par un groupe d'hommes armés non identifiés, habillés en tenue militaire qui ont volé de l'argent et des biens dans des boutiques et des ménages de la place. Ces mêmes sources ont précisé que ce groupe armé n'a tiré aucune balle et qu'il a profité d'une nuit fortement pluvieuse. Les militaires et policiers sont intervenus quand ces hommes étaient déjà partis. Parmi les 7 personnes enlevées, 2 ont été relâchées par la suite et mises au cachot de la brigade à Gatumba. Celles qui sont restées en otage sont Séverin (boutiquier), Jarou Ndungutse, Nestor Kaba (écolier), Kaba frère de Nestor et Nikoyagize (conducteur de charrette).

Un militaire ex-FAB enlevé de son lit d'hôpital en Mairie de Bujumbura

Alain Ndayikeje, un militaire ex-FAB, attaché à l'EMG de la FDN, a été enlevé en date du 11 novembre 2016, par des agents du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, Alain Ndayikeje a été enlevé à l'hôpital militaire de Kamenge où il était alité suite à une maladie. Sa famille s'inquiète de sa sécurité. Des informations ont dit que ce militaire se trouverait dans l'un des cachots du SNR mais la famille et les collègues n'en sont pas encore rassurés car personne n'a eu le droit de le visiter depuis ce jour, selon nos dernières nouvelles.

Un militaire enlevé et porté disparu en province Kirundo

Une information parvenue à notre rédaction en date du 11 novembre 2016, nous a indiqué qu'un militaire du nom de Gilbert Baziruwitunze du camp Mutwenzi, en formation au camp Gakumbu à Bujumbura, est porté disparu depuis le 25 octobre 2016. Nos sources d'information nous ont révélé que la victime a été arrêtée en province Kirundo par le commandant du camp Mutwenzi en compagnie du responsable provincial du SNR qui l'ont conduit vers une destination inconnue jusqu'à ce jour. Les proches de la victime sont inquiets du sort qui a été réservé à leur collègue.

1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en commune Bweru, province Ruyigi

Une personne du nom de Bugaru, originaire de la colline Kigusu, commune et province Cankuzo, a été arrêtée et torturée par le chef de poste de police de la commune Bweru, province de Ruyigi en collaboration avec le secrétaire provincial du parti CDD-FDD dans la province de Cankuzo, connu sous le nom Jean-Luc Manirakiza.

Cette personne était accusée par ces derniers de ne pas avoir la CNI mais avait expliqué en vain à ses tortionnaires qu'il était venu au CDS pour se faire soigner. Elle leur avait montré son carnet de soins dans lequel l'infirmier du CDS de Bweru avait prescrit les médicaments. Au moment de la scène de torture, une grande foule de la population est intervenue pour témoigner connaître la victime. C'est ainsi que ses tortionnaires l'ont laissé en état critique et sont partis. Le nommé Bugaru a été transporté chez lui par ses voisins qui étaient sur place.

Un prisonnier relaxé victime de tortures au SNR en Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la Ligue Iteka au cours de ce mois de novembre 2016, a indiqué que le nommé N.K a été victime de tortures au SNR après son arrestation en zone urbaine Cibitoke par des militaires qui étaient sous le commandement de feu Lt-Col Darius Ikurakure au mois de mai 2015. D'après son témoignage, la victime libérée dit avoir été conduite d'abord dans les locaux abritant certains services du SNR et le ministère de la sécurité publique au quartier X de la zone urbaine Ngagara où elle a passé 2 mois de tortures avant d'être transférée à la prison centrale de Mpimba. Plus d'une année après, elle garde toujours des traces de torture sur son corps et dénonce l'utilisation des bâtons en fil de fer au moment de la torture.

Un prisonnier torturé en province Muramvya

Un prisonnier du nom d'Emmanuel Ntaconayigize, connu sous le surnom de Démocrate, a été victime de tortures en date du 17 novembre 2016. Selon des témoins, le prisonnier était autorisé vers 9 heures d'aller se faire soigner à l'hôpital de Muramvya, avec escorte de la police pénitentiaire. En cours de chemin, il a été détourné par le commissaire Télésphore Manirambona qui l'a conduit au commissariat de police à Muramvya où il a été torturé et blessé. Il l'a accusé injustement de vouloir prendre fuite, selon des sources au commissariat de police. D'autres sources ont indiqué qu'il a été victime de posséder un téléphone portable dans la prison, sans autorisation. Il est retourné à la prison en état de souffrance, ce qui a révolté ses camarades. Un climat de tension et de révolte s'est momentanément installé dans la prison centrale de Muramvya. La personne concernée est connue comme un prisonnier d'opinion arrêtée pour la simple raison qu'elle critiquait le pouvoir du CNDD-FDD sur les médias indépendant et surtout dans l'émission Kabizi de la RPA avant sa destruction.

Un policier arrêté et torturé en province Kayanza

Charles Ntwaramiheto, un policier ex-FAB, du commissariat de police en province Kayanza, a été arrêté et torturé en date du 18 novembre 2016 par un policier du nom de Felix Gahitira qui agissait sous les ordres du commissaire de police en province de Kayanza, le nommé Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, tout a commencé sur un prétexte en rapport avec un fusil de type pistolet que Charles Ntwaramiheto avait reçu de son commissariat à

Bujumbura. Le commissaire de police à Kayanza voulait que ce pistolet lui soit remis, ce que Charles Ntwaramiheto avait refusé car la décharge devrait se faire au commissariat de police de Bujumbura qu'il lui avait remis cette arme. Le policier a ainsi été arrêté, torturé et conduit au cachot du SNR en province Kayanza où il reste jusqu'à ce jour. En réalité, estiment ses collègues, le policier est victime du plan d'arrestation et séquestration de tout ex-FAB, soupçonné d'être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Un colonel ex-FAB arrêté et torturé en Mairie de Bujumbura

Le colonel Dieudonné Dushimagize, alias Gangi, un ex- FAB et n°2 de la PM en charge de renseignement dans l'armée, a été arrêté en date du 18 novembre 2016, à l'Etat-Major Général de la FDN. Des sources sur place ont indiqué qu'il a d'abord été emprisonné dans le cachot de la PM puis, conduit au cachot du SNR où il est détenu et torturé. Les mêmes sources ont précisé que son arrestation est le fruit d'un montage fomenté autour d'un chauffeur à l'Etat-major qui se serait fait attraper en possession de deux fusils de type pistolet. Ce chauffeur en état d'arrestation aurait accusé le Colonel Dieudonné Dushimagize, comme propriétaire de ces armes. Il est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Le colonel est en réalité victime d'un plan d'arrestation de tout militaire ex-FAB soupçonné être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, ont confirmé les collègues interrogés.

Un chef de quartier torturé en province Makamba

En date du 11 novembre 2016, Révocat Niyonizigiye, chef de quartier Makamba II, commune et province Makamba, a été torturé par le commissaire PSI dans cette province, l'accusant injustement de vouloir perturber la sécurité du président du sénat, Révérien Ndikuriyo, selon des témoins. Des habitants de la localité interrogés ont dénoncé le mauvais comportement du commissaire et des policiers chargés de sécuriser le président du sénat qui font régner une peur panique lors de la visite de cette personnalité originaire et ex- gouverneur de cette province.

Une personne torturée en commune et province Muyinga

Le nommé Martin Ndikumana, âgé de 38 ans, originaire de la colline Cumba, commune et province Muyinga, a été torturé pendant plus d'une heure et grièvement blessé en date du 6 novembre 2016 aux environs de 18 heures. Selon des témoins de la scène, c'est un chef de zone du nom de Shabani, représentant de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD sur cette même colline Cumba, qui commandait l'opération en compagnie avec 7 autres jeunes. Après l'incident, la famille et les voisins de la victime l'ont évacuée au CDS situé au chef-lieu de la zone Kiremba puis transféré à l'hôpital de Muyinga.

Les mêmes sources ont indiqué que la victime était accusée d'avoir tenu des propos injurieux à l'égard des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, en disant que ce sont des "vauriens qui passent leur temps à piller la population ". La victime interrogée sur son lit d'hôpital, nie catégoriquement avoir tenu de tels propos et dit être victime de la jalousie : « Je bois toujours en leur présence et je ne leur donne jamais à boire » dit-elle. Les observateurs ont tenté de joindre le présumé auteur sur son portable, sans succès.

Un militaire arrêté et torturé au SNR en province Kirundo

Le caporal Gélase Ndayikeza, âgé de 34 ans, originaire de la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi qui travaillait au camp Mutwenzi en province Kirundo, s'est plaint d'avoir été violemment battu le 25 octobre 2016, par des agents du SNR au bureau où il était gardé. Selon des sources policières, le caporal Ndayikeza est accusé d'avoir été complice avec un civil du nom d'Ismail Badende résidant au chef-lieu de la commune Kirundo, pour des fins de vol en commune Butihinda et d'avoir tenté de rejoindre les rangs des groupes rebelles. La victime rejette toutes ces accusations et dit être victime du plan désormais bien connu de harcèlement et d'intimidations des militaires et policiers issus des ex-FAB.

Trois personnes arrêtées et torturées en province Kirundo

Deux personnes Abdoul Niyonkuru, âgé de 27 ans et Blaise Ntezimana, âgé de 20 ans, tous originaires de la colline Gahwazi, commune et province Ngozi ont été sérieusement battus par des Imbonerakure de la localité de Rukeco alors qu'ils rentraient chez eux en provenance de la commune Gahombo, sur la colline Gasenyi, en date du 3 novembre 2016. Par après, ils ont été détenus au cachot de la zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, puis transférés à la PJ Ngozi. Le 9 novembre 2016, ils comparaissaient devant le magistrat du parquet et présentaient effectivement des signes de tortures. Ils ont par la suite été relaxés le même jour.

La troisième personne torturée est Juvénal Ndayahore, âgé de 34 ans, originaire de la colline et commune Gitobe. Elle s'est plainte d'avoir été battue le 23 octobre 2016 par des éléments de la ligue des jeunes Imbonerakure de sa colline qui l'accusaient de détenir chez lui un arc de flèche.

Une personne arrêtée et torturée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 7 novembre 2016, vers 17 heures 25 minutes, Emmanuel Habarugira, homme d'affaire, originaire de la colline Kabezi, zone Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, a été téléphoné par des gens qui voulaient lui rembourser une dette. Arrivé à Ruziba, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, vers 18 heures, il a été arrêté et torturé par des agents du SNR qui l'ont embarqué dans leur véhicule à destination de Bujumbura Mairie. Avant d'être embarqué, il a essayé d'appeler aux secours en utilisant son téléphone. Selon nos sources, on l'a jeté dans un endroit qui n'a pas été révélé par sa famille et conduit dans un hôpital que la famille n'a pas voulu dire pour des raisons de sécurité.

Une personne arrêtée et torturée en commune et province Ruyigi

Le nommé Ezéchiel Niyongabo, âgé de 23 ans, représentant collinaire du parti FNL aile d'Agathon Rwasa sur la colline Nyarunazi, commune et province Ruyigi, a été victime d'arrestation arbitraire et de tortures le 8 novembre 2016. Le détenu a dit avoir été victime de son appartenance politique et de son absence pendant un certain temps dans son ménage. Il a précisé qu'il venait de passer juste un mois en Tanzanie à la recherche du travail pour améliorer les conditions de vie de sa famille. De retour, dit-il, « J'apprends de mes voisins que ma femme a des liaisons intimes avec un élu collinaire de la localité qui ordonna aux

jeunes Imbonerakure de la localité de m'arrêter prétextant faussement que je me suis disputé avec mon épouse ». Au cachot du poste de police en commune Ruyigi, le détenu disait avoir été ligoté et battu avant d'être conduit par ces Imbonerakure à une position de police proche de son domicile avant de rejoindre le lendemain son cachot.

Une personne torturée en zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} novembre 2016, Jean Nsabimana, originaire de la province Karusi, résidant à Kagaragara, colline Kigwati II, a été torturé par le chef de poste de police Kigwati, le Brigadier prénommé Claude, en complicité avec des Imbonerakure Jean Marie et Joël de la colline Kigwati I, zone Rukaramu, province Bujumbura rural. Selon des mêmes sources, Jean Nsabimana a été dépouillé de son argent qu'il venait de collecter après la vente du miel. La victime a été évacuée au CDS de Rukaramu.

Une personne torturée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 6 novembre 2016, vers 20 heures, Hermes Kubwayo, enseignant et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaso, a été torturé à coup de bâton par un policier connu sous le sobriquet de Kiwi sur la colline Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke.

Les habitants de cette localité se demandent jusqu'à quand ils seront malmenés par ceux-là qui devraient les protéger. Ils interpellent l'administration de leur venir en aide pour mettre fin à ces exactions commises par les policiers.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Six jeunes gens arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} décembre 2016, six jeunes gens ont été arrêtés après une fouille perquisition et conduits au cachot du poste de police situé au chef-lieu de la zone Musaga. Les policiers disaient qu'ils recherchaient des rebelles cachés dans cette zone. Cette dernière est continuellement la cible des fouilles perquisitions qui y sont organisées et à l'issue desquelles des individus sont raflés. Certains de ces jeunes sont relâchés après quelques jours, d'autres disparaissent ou sont conduits dans des maisons de détention.

Cinq militaires dont quatre officiers arrêtés après l'attaque armée contre le conseiller à la présidence chargé de la communication

Juste après l'attaque contre le conseiller Willy Nyamitwe, intervenue en date du 28 novembre 2016, un caporal-chef du nom de Félix Nizigiyimana, ex-FAB, originaire de la colline Gikebuke, commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêté en date du 29 novembre 2016, chez lui sur la colline Kinyinya, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, non loin du lieu du crime. Le commissaire du nom d'Ayubu, bien connu dans des actes de répression contre les opposants politiques du CNDD-FDD a été à l'origine de cette arrestation, dénoncée comme arbitraire et sans preuves visibles par la famille et les voisins.

Deux colonels Nestor Bahati, alias « ça dépend » arrêté le 30 novembre 2016 et Jean-Baptiste Miruho, alias « Miro », arrêté le 1^{er} décembre 2016, tous des ex-PMPA issus du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, sont poursuivis dans la même affaire de tentative d'assassinat de Willy Nyamitwe, le conseiller principal chargé de la communication du Président Pierre Nkurunziza.

En date du 29 novembre 2016, le capitaine Célestin Iranyibutse, ex-PMPA, a été arrêté chez lui en zone Rubirizi, commune Mutimbuzi province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ces arrestations ont été faites sur mandat du procureur de la république, avant d'être conduits pour être incarcérés dans les cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Les trois officiers sont poursuivis pour « tentative d'assassinat et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », pour leur participation à la tentative d'assassinat sur Willy Nyamitwe et pour leurs liens avec les groupes armés qui cherchent à déstabiliser le Burundi, a expliqué à l'AFP un haut gradé de l'armée, sous couvert d'anonymat.

Un autre capitaine du nom de Habonimana est également détenu au SNR. Ils sont tous accusés de vouloir déstabiliser les institutions de la République.

Ces officiers supérieurs issus du CNDD-FDD sont arrêtés dans un contexte où des centaines de militaires et policiers ex-FAB ont fait objet de répression par le pouvoir burundais hanté par une rébellion invisible depuis la tentative de coup d'état manqué du 13 mai 2015.

Une personne arrêtée en commune Matana, province Bururi

Jean Claude Arakaza, a été arrêté le 27 novembre 2016. Selon des témoins, la victime a été arrêtée sur la colline Rubanga, commune Matana, province Bururi par des policiers qui l'accusaient d'avoir organisé une réunion de déstabilisation au Lycée de Rubanga. La famille et les amis ignorent le sort que la police a réservé à cet élève qui n'avait commis aucune infraction punissable par la loi. Ils estiment néanmoins que cet élève est victime de la répression continue contre les présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Quatre officiers ex-FAB en retraite arrêtés en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 2 décembre 2016, la police burundaise a arrêté 4 officiers lors d'une fouille perquisition organisée en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura. Le colonel à la retraite du nom de Masare et trois autres colonels retraités : Colonel Nshimirimana, colonel Bahenda et colonel Augustin Nshimirimana, tous ex-FAB ont été arrêtés. Chez le colonel Masare, jusqu'ici professeur de mathématique dans des universités locales, la police disait avoir saisi des tenues militaires. Aucune précision sur les objets saisis aux domiciles de ces trois autres anciens officiers de l'armée. Ils ont été relaxés après quelques heures de captivité non fondée, selon des sources sur place.

Au moins 30 personnes arrêtées en commune Kigamba, province Cankuzo

Trente personnes ont été arrêtées par la police sur la colline Rusagara, commune Kigamba, province Cankuzo, le 26 novembre 2016, lorsque ces dernières se rendaient au marché de Kigamba. Toutes ces personnes étaient connues dans cette localité mais la police a avancé le

motif qu'elles n'avaient pas de CNI sur elles. Selon des sources sur place, elles ont été libérées après avoir payé une amende de 5.000 fbu chacune. La population de cette localité a dit que c'est le moyen que la commune a trouvé pour collecter l'argent alors que cette population vit actuellement dans la pauvreté. La même source nous a indiqué que la population de cette localité est soupçonnée être contre le pouvoir du CNDD-FDD.

Une personne arrêtée en commune et province Cankuzo

Sur ordre du gouverneur de la province Cankuzo, Espérance Ntakarutimana, planton au bureau provincial de santé en province Cankuzo et originaire de la colline de Cankuzo, commune et province de Cankuzo est au cachot du parquet de cette province depuis le 29 novembre 2016. Elle est accusée d'avoir montré un message WhatsApp aux personnes qui étaient avec elle. Ce message disait que le député Anglebert Ngendabanka était en train d'exiger une contribution forcée pour achever la construction de sa maison auprès des services du CDS et d'autres services publics. Le message avait circulé sur les réseaux sociaux dans la ville. Le gouverneur et le parquet ont exigé à la victime de dire celui qui lui a envoyé ce message avant d'être libérée.

Deux personnes arrêtées en province Ruyigi

Le nommé Isaïe Bujana, soudeur, originaire de la colline Dutwe, a été arrêté le matin du 29 novembre 2016, sur ordre du commissaire provincial de police à Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été battu au cabaret par un Imbonerakure du nom de Côme Nduwarugira, le 28 novembre 2016, vers 19 heures. Ce dernier a alerté par après les chefs collinaires et certains membres du comité de sécurité. Ces derniers avaient défoncé la porte de sa maison avant de le faire sortir. Ces mêmes personnes l'avaient obligé de payer 30.000 fbu avant que le commissaire provincial de Ruyigi ait exigé à son tour son arrestation. Il a été accusé par ces Imbonerakure d'avoir tenté de vouloir les contredire quand ils parlent. Un voisin de la victime du nom de Paul Sakubu, qui avait tenté de le défendre a été aussi arrêté.

Trois personnes arrêtées à la frontière rwando-burundaise en province Kirundo

En date du 23 novembre 2016, des agents du SNR en province Kirundo, ont arrêté à la frontière burundo-rwandaise les nommés Méthode Ndayikeza, âgé de 17 ans, originaire de la colline Kigina, commune Bugabira, Abraham Tumusi, âgé de 26 ans, originaire de la localité de Kigobe, zone Cendajuru, commune vumbi, et Claver Nkeramihigo, âgé de 45 ans, originaire de Nyamivuna zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo. Selon des sources sur place, toutes les trois personnes arrêtées étaient refoulées du Rwanda. Elles ont été conduites au cachot de la PJ Kirundo, accusées d'appartenir aux groupes rebelles. Les victimes se défendaient à leur tour en disant qu'elles étaient au Rwanda à la recherche de la survie depuis bien des années.

Vingt-huit personnes arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 29 novembre 2016, lors des fouilles perquisitions policières organisées au quartier Kajaga, zone Rukaramu et en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, au moins 28 personnes ont été arrêtées. Les sources sur place ont indiqué que ces fouilles visaient le contrôle des cahiers de ménages. Les victimes n'étaient pas enregistrées et ont donc été qualifiés de rebelles qui se préparaient pour attaquer le pays.

Deux personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 29 novembre 2016, les policiers ont arrêté deux personnes au cours d'une fouille perquisition et d'un contrôle des cahiers de ménages organisés à la 12^{ème} et 13^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été arrêtées et conduites au poste de police en zone Cibitoke. Une d'entre elles était accusée de n'avoir pas de l'éclairage public sur sa parcelle et l'autre de n'avoir pas été enregistrée dans le cahier de ménage. Elles ont été relâchées après avoir payé 5.000 fbu de rançon chacune.

Quatre personnes arrêtées à la frontière Gasenyi Nemba, en province Kirundo

Deux jeunes, Jean Claude Gatari, âgé de 24 ans et Jean Jacques Muhiziwintore, âgé de 18 ans, tous de la colline Gaturanda, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, ont été arrêtés par le chef du SNR Kirundo, à la frontière Gasenyi-Nemba, de leur retour du Rwanda en date du 23 novembre 2016. Ils ont été conduits au cachot de la PJ Kirundo où ils ont été détenus.

Le nommé Ildephonse Nsavyimana, âgé de 36 ans, originaire de la colline Rukina, commune Mukike, province de Bujumbura rural, a été arrêté par des Imbonerakure en date du 21 novembre 2016. Pascal Ntuyahaga, âgé de 32 ans, de nationalité congolaise a été arrêté par des Imbonerakure en date du 17 novembre 2016. Selon des sources sur place, les deux personnes venaient du Rwanda. Elles ont été conduites au cachot de la PJ Kirundo où elles ont aussi été détenues.

Vingt-neuf personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Vingt personnes ont été arrêtées en date du 23 novembre 2016 lors d'une fouille perquisition organisée dans le quartier Kinanira II, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Elles ont été par la suite relâchées dans l'après-midi de la même journée. Les habitants de cette zone disent être fatigués de ces fouilles perquisitions de tous les jours qu'ils qualifient de torture morale et demandent à la police de les laisser tranquille. Selon des sources de la police, les fouilles perquisitions visent à intimider tout ménage qui oserait recevoir ou cacher des combattants. La plupart des personnes arrêtées étaient des travailleurs domestiques qui n'avaient pas de cartes de service exigées par l'administration et la police. Chacun a dû payer une rançon de 5.000 fbu pour mériter la libération.

Neuf autres personnes ont été arrêtées en date du 22 novembre 2016. Selon des témoins sur place, il s'agissait de sept jeunes garçons et de deux jeunes filles arrêtés au quartier

Gasekebuye de cette même zone, soupçonnés d'être des combattants rebelles pour la simple raison de vivre tous dans une même parcelle. Après avoir passé plus de 6 heures de détention au cachot de la zone Musaga, ils ont payé une rançon totale de 200.000 fbu sans quittance, selon les mêmes sources. Il a fallu l'intervention de leurs familles respectives pour que ce montant exorbitant exigé par la police soit collecté et remis pour que les victimes soient relaxées.

Sept personnes arrêtées sur la colline Mago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 22 novembre 2016, sept personnes ont été arrêtées sur la colline Mago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi. Selon des sources sur place, les victimes ont été arrêtées sur l'ordre du commissaire de police de Ruyigi et de l'administrateur communal de Nyabitsinda. Parmi les personnes arrêtées, figurait un militant du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, du nom de Joseph Nkurunziza. Les mêmes sources nous ont indiqué que les victimes étaient accusées d'avoir organisé une réunion de préparation d'un assassinat d'une veuve et ont dénoncé ces accusations qui sont, selon cette source, sans fondements. Les victimes ont été conduites dans les cachots du poste de police de la commune avant d'être transférées au cachot du commissariat de police en province Ruyigi.

Plusieurs travailleurs domestiques arrêtés en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Les policiers du poste de police en zone urbaine de Cibitoke en Mairie de Bujumbura ont arrêté plusieurs travailleurs domestiques à la 8^{ème} et 9^{ème} avenues de cette zone en date du 24 novembre 2016. Selon des témoins, ces arrestations ont été faites lors d'une fouille-perquisition et un contrôle des cartes pour travailleurs domestiques. Ces mêmes sources ont précisé que plusieurs domestiques sans cette carte ont été arrêtés mais que celui qui avait 2.000 fbu était directement relâché.

Une personne arrêtée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 20 novembre 2016, le nommé Timothée Nibaruta a été arrêté sur la colline de Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des témoins, la victime a été accusée de détention d'armes à feu. Des militaires de la position Rukina, sans mandat, l'ont arrêté chez lui et l'ont conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba avant que le détenu soit embarqué dans un véhicule du commandant du camp Mujejuru en province Bujumbura rural, connu sous le nom de Gahomera. Des sources proches de la victime ont affirmé que l'homme est poursuivi pour avoir participé activement aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza.

Une mineure arrêtée en commune Marangara, province Ngozi

Une mineure âgée de 16 ans du nom d'Emelyne Iradukunda, originaire de la colline Kigoma, commune Marangara, province Ngozi, a été arrêtée par sa patronne accusée d'avoir

endommagé un poste téléviseur en date du 22 novembre 2016. La patronne l'a conduite au cachot de la P.J Ngozi où elle a été détenue.

Six personnes arrêtées en commune Ndava, province Cankuzo

Dans la matinée du 24 novembre 2016, six personnes dont la plupart étaient des travailleurs domestiques ont été arrêtées dans le quartier Ndava, situé au Chef-lieu de la province de Cankuzo. Selon des sources sur place, c'était au cours d'une opération policière de fouille perquisition. Les victimes ont été accusées de n'avoir pas de carte de service instauré par l'administration. Elles ont été libérées après avoir payé une rançon de 5.000 fbu chacune.

Onze personnes arrêtées en province Ruyigi

La nommée Cassilde Mpubusa, âgée de 70 ans, originaire de la colline Kigamba, a été arrêtée pour trafic de jeunes filles. Dans son cachot de police en commune Ruyigi, elle a rejeté cette accusation, a réclamé des preuves et a dénoncé plutôt un conflit foncier qui l'opposait à son chef de colline. Notre source a dénoncé aussi 5 autres cas d'arrestations arbitraires sur la colline Ruharo en commune Nyabitsinda.

Elle a rapporté également 6 cas de personnes arrêtées, accusées de vouloir franchir la frontière vers la Tanzanie. Quatre d'entre eux sont originaires de la commune Butaganzwa et ont déclaré qu'ils partaient pour la levée de deuil de leur parenté Henriette Ntamusano en commune Gisuru.

Une personne avait été arrêtée pour dette civile de 180.000 fbu et avait d'ailleurs dépassé largement le délai de 7 jours sans qu'une période de prorogation n'ait été demandée.

Arrestation d'une personne sur la colline Buhina, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 19 novembre 2016, sur la colline Buhina, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, une personne surnommée Gisiga, a été arrêtée par des Imbonerakure accompagné par un agent du SNR du nom de Joe Dassin. La même source a indiqué que Gisiga était un motard et membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa. Il a été accusé d'avoir participé à la tuerie l'année passée du président du parti CNDD-FDD en commune Kanyosha.

Deux membres du parti CNDD aile de Léonard Nyangoma arrêtés en province Makamba

Élysée Niyungeko, âgé de 53 ans, originaire de la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, Thomas Manirambona, âgé de 38 ans, professeur à l' ECOFO Biniganyi en commune Nyanza-lac, province Makamba, tous membres du parti CNDD de Leonard Nyangoma, en exil, ont été victimes d'arrestation arbitraire orchestrée par des responsables administratifs en collaboration avec le SNR et les jeunes de la ligue Imbonerakure affiliés au CNDD-FDD. Selon des informations qui nous sont parvenues durant cette semaine, le premier a été arrêté par le responsable du SNR en commune Nyanza-lac, en date du 23 septembre 2016 accusé d' « atteinte à la sûreté intérieure de l'État ». Il a été par la suite transféré à la prison centrale

de Mpimba en Mairie de Bujumbura le 7 novembre 2016, après avoir passé presque deux mois au cachot du parquet de Makamba.

Le deuxième a été arrêté par la police le 12 septembre 2016. Il a été lui aussi accusé d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'État ». Le chef de colline et le chef de la ligue des jeunes Imbonerakure de la colline Biniganyi, en commune Nyanza-lac, avaient injustement accusé Thomas Manirambona d'« outrage au chef de l'Etat ». Le parquet de la république en province Makamba avait estimé l'accusation non fondée et l'avait relaxé suite à l'absence de preuves. Sur l'ordre du responsable du SNR à Nyanza-lac, il a été de nouveau arrêté une semaine après sa libération et transféré la même date du 7 novembre 2016 à la prison centrale de Mpimba.

Une personne arbitrairement arrêtée en commune Buhinyuza, province Muyinga

Le nommé Augustin Karenzo, âgé de 34 ans, originaire de la sous colline Gasave, colline Bunywana, commune Buhinyuza, province Muyinga, a été arrêté par les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure en date du 5 novembre 2016, aux environs de 11 heures 30 minutes en zone Rugari, commune Muyinga. Il a été conduit à la position de police de Murama avant d'être remis au patron du SNR Muyinga, Péniel Hatungimana, le 9 novembre 2016. Détenu depuis le 5 novembre 2016, au cachot de la PJ Muyinga, il a été suspecté d'appartenir aux groupes armés pour être simplement en possession d'une photo passeport en tenue policière. La victime a révélé aux observateurs qu'il a été un agent de la police nationale de 2005-2008. Il n'avait pas encore comparu devant l'OPJ lors de notre visite à ce cachot.

Trois personnes arbitrairement arrêtées en province Ngozi

Les nommés Jérôme Ntawupfabimaze, âgé 18 ans et Fiacre Nininahazwe, âgé de 17 ans, tous originaires de la colline Kiryama, commune Butanganzwa, province de Kayanza, ont été arrêtés dans la matinée du 15 novembre 2016, alors qu'ils avaient passé la nuit chez un ami dans le quartier Kinyami dans la ville de Ngozi. Selon des sources sur place, la police avait opéré ce jour une fouille perquisition dans cette localité. Les victimes ont été conduites et détenues au cachot de la PJ Ngozi. Dans le registre d'écrou, aucune infraction n'était retenue à leur charge.

Lors de cette même fouille perquisition, la police a aussi arrêté Jean de Dieu Mutankana, âgé de 20 ans, originaire de la colline Kinyami, commune et province Ngozi. La victime était également détenue au cachot de la PJ Ngozi et aucune infraction à sa charge n'était marquée dans le registre d'écrou.

Un militant du FNL, aile d'Agathon Rwasa, arrêté en commune Mutaho, province Gitega

En date du 3 novembre 2016, Privat Cishatse, enseignant au Lycée Saint Vincent de Rwisabe, membre du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté par des militaires et conduit au cachot de police de la commune Mutaho, province Gitega. Selon le président local du FNL, Privat Cishatse est accusé d'être impliqué dans un affrontement des jeunes Imbonerakure du

CNDD-FDD et ceux d'Agathon Rwasa de cette commune où le chef de zone avait été tabassé causant son hospitalisation.

Deux personnes arrêtées au centre-ville de la province Gitega

En date du 31 octobre 2016, Augustin Arakaza, un motard et King Irakoze, un boutiquier, ont été arrêtés par le commandant du 3^{ème} bataillon commando au centre-ville de Gitega. Selon la police, ils étaient en possession de plusieurs cartes d'identités et des billets en shillings ougandais et kenyans. Ils ont été détenus au commissariat de Gitega.

Vingt-deux personnes arrêtées en province Mwaro

Vingt-deux personnes, tous originaires de la province Cibitoke, ont été arrêtées dans l'après-midi du 6 novembre 2016 par la police dans la province de Mwaro. Ces personnes disaient qu'elles se rendaient en commune Mugamba, province Bururi pour chercher du travail. Le commissaire de la police à Mwaro a dit qu'elles sont en train d'être interrogées en vue de connaître leur vraie destination.

Un ex-FAB arrêté en commune Mugongomanga, province Bujumbura rural

En date du 3 novembre 2016, vers 9 heures du matin, un ancien militaire ex-FAB et membre du parti UPRONA du nom de Nicolas Dundaguza, originaire de la colline Mugoyi, zone Ijenda, commune Mugongomanga, a été arrêté au centre-ville de la zone Ijenda, commune Mugongomanga, province Bujumbura rural. Selon des témoins de la scène, l'administrateur communal de Mugongomanga, le prénommé Diomède a donné l'ordre à deux policiers de poste de police Rwibaga de l'acheminer au cachot d'Ijenda accusant la victime d'avoir déchiré un tricot du CNDD-FDD que portait un Imbonerakure de cette même colline, du nom de Steve Ndayizeye. La même source a indiqué que cet Imbonerakure avait juré de faire arrêter cet ex-FAB et que cette accusation n'est qu'un pur montage monté de toute pièce. En date du 4 novembre 2016, vers 8 heures du matin, il a été conduit au poste de police de Rwibaga où il a été gardé.

Une personne arrêtée, libérée par le parquet et séquestrée par l'administrateur communal de Gashoho en province Muyinga

Michel Nkurunziza, âgé de 36 ans, originaire de la commune Gashoho, province Muyinga, a été victime de séquestration et de torture par l'administrateur de la commune Gashoho. Selon des sources sur place, la victime avait été arrêtée sur injonction de cet administrateur en date du 11 octobre 2016 l'accusant de tentative d'assassinat sur la personne de son petit frère Jean Marie Nsenyumva. La victime a été conduite au cachot du poste de police en commune Gashoho puis transférée au cachot de la PJ en province Muyinga. Après avoir été interrogée puis libérée par le parquet de la province Muyinga, le 22 octobre 2016, l'administrateur communal de Gashoho, Désiré Bigirimana, l'a de nouveau arrêté. Lors de cette nouvelle interpellation, la victime a témoigné les propos de l'administrateur communal qui disait "Je ne comprends pas pourquoi la justice te libère après six jours alors que tu es un criminel". Le

jeune homme a été de nouveau libéré par la justice en date du 8 novembre 2016, après l'intervention des ODHs.

Trois personnes arrêtées en commune et province Muramvya

Trois personnes, Ezéchiel Nzoyisenga, Gélase Nimubona et Martin Bukuru, membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et membres du comité provincial de ce parti, ont été arrêtées par la police le 8 novembre 2016, en commune et province de Muramvya. Selon une source policière, ces personnes sont accusées d'appartenir à un parti politique non reconnu par la loi et d'avoir organisé une réunion sans l'autorisation des chefs locaux. Le porte-parole de ce parti, Aimé Magera a estimé que les interpellations intempestives des leaders et membres de son parti rentrent dans le cadre de la déstabilisation des partis politiques de l'opposition et de l'intolérance politique qui gangrène le pouvoir de Pierre Nkurunziza.

Une personne arrêtée et détenue arbitrairement en province Ngozi

Tharcisse Hatungimana, âgé de 37 ans, né à Musumba, commune Bisoro, province Mwaro, avait été arrêté par des agents de la police à la frontière burundo-rwandaise au niveau de la Kanyaru-haut. Il a été gardé à la brigade de Kayanza avant d'être transféré au cachot de la P.J Ngozi. Dans le registre d'écrou, il est marqué qu'il est accusé d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Pourtant, dit-il, « Je n'avais rien fait de compromettant pour m'accuser de cette infraction et aucune preuve ne peut être exhibée pour justifier ma détention ». Le 10 novembre 2016, son dossier se trouvait dans les mains du SNR à Ngozi.

Sept travailleurs domestiques arrêtés en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura

En date du 8 novembre 2016, sept personnes ont été arrêtées par la police au quartier Kinanira I, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place ont indiqué que les victimes possédaient des CNI et enregistrées dans les cahiers de ménages. Elles ont été conduites au cachot de police de la zone Musaga, sans savoir de quoi elles étaient poursuivies.

Un militaire arrêté en Mairie de Bujumbura

En date du 8 novembre 2016, Claver Nduwimana, alias Kibago, un Caporal-Chef de l'armée, chauffeur au bureau du MDNAC, a été arrêté par son commandant du nom de Gustave Ciza, qui l'accusait de port illégal de 2 fusils de type pistolet. Ses frères d'armes ont jugé ces accusations injustes et ont parlé plutôt de montage.

Ils ont dit plutôt que ce pistolet de plus avait été amené par ce même commandant qui avait l'objectif de se débarrasser de ce chauffeur. Le Porte-parole de l'armée Gaspard Baratuza a soutenu le commandant en affirmant lui aussi que le militaire a été attrapé en possession d'arme non reconnue.

Sa famille et ses frères d'armes s'inquiètent pour la sécurité du militaire qui est simplement victime de son appartenance au camp des ex-FAB dans le collimateur du pouvoir du CNDD-FDD.

Quatre personnes arrêtées en commune Bugarama, province Rumonge

Quatre personnes ont été arrêtées par la police sur la Colline Sage, zone Ruteme en commune Bugarama de la province Rumonge en date du 7 et 8 novembre 2016. Trois parmi ces quatre personnes ont été arrêtées par la police dans la soirée du 7 novembre 2016 dans un bar situé sur la sous-colline Sage, zone Ruteme commune Bugarama, province Rumonge. Il s'agit de Emery Bukuru, Eric Niyindereye, tous démobilisés et Marius, le propriétaire du bistrot. Pontien Ndayishimiye, le père de Marius, a été arrêté le matin du 8 novembre 2016.

Selon des informations recueillies, toutes ces personnes ont été victimes d'un montage et de fausses déclarations faites par un démobilisé de l'armée du nom d'Ernest Ndayisenga surnommé Isidore, aide-soignant au CDS Bambo. Le montage consistait en effet à lier ces arrestations avec l'assassinat de trois personnes dans cette localité au mois d'octobre dernier. Toutes ces quatre personnes ont été incarcérées dans les cachots de la zone Magara de cette même commune.

Selon les mêmes sources, les quatre hommes ont été arrêtés sans mandat d'arrêt, ce qui a inquiété leurs familles, indiquant que ce démobilisé du nom d'Ernest, avait passé la journée du 6 novembre 2016 avec les responsables de l'armée et de la police œuvrant dans la zone Ruteme qui l'ont même raccompagné jusqu'à son domicile. Il y avait deux semaines, les effectifs des militaires et policiers affectés dans la localité avaient été renforcés.

Rappelons que l'attaque d'hommes armés au début du mois d'octobre 2016, avait fait trois morts et deux blessés. Parmi ces victimes figurait un membre de la ligue des jeunes Imbonerakure du nom de Romuald Bigirimana, directeur de l'ECOFO Ruteme et en même temps membre du conseil communal de la commune Bugarama, province Rumonge.

Sept personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

Sept personnes, originaires des communes Bubanza, Gihanga, province Bubanza et Buganda en province Cibitoke, ont été arrêtées en date du 6 novembre 2016 et conduites directement au cachot de la brigade de police en commune de Gihanga. Selon une source policière, les militaires qui ont arrêté toutes ces personnes les accusaient de collaborer avec des groupes armés rebelles qui enlèvent des gens en direction de la réserve de la Rukoko pour les rançonner avant de les libérer.

Des sources indépendantes sur place ont indiqué néanmoins que ces personnes ont été arrêtées injustement car les unes avaient été arrêtées alors qu'elles cherchaient du bois de chauffage au moment où d'autres coupaient des arbres pour du charbon, tandis que d'autres pêchaient du poisson dans la rivière Rusizi. Le chef de poste de police en commune Gihanga, a lui-même été surpris d'entendre que des personnes soient arrêtées avec le motif de collaborer avec des rebelles qui n'existent pas dans cette partie du pays, selon lui. Ainsi, sur base de ces propos du chef de poste de police en commune Gihanga, les familles des prévenus ont demandé la libération immédiate des leurs. Les mêmes familles ont affirmé par ailleurs que ces personnes ont injustement été arrêtées. La pêche dans la rivière Rusizi et la recherche du bois de chauffage et du charbon dans la réserve naturelle de Rukoko constituent des activités quotidiennes pour les victimes et les habitants tout proches de ces deux endroits.

Le soir du 7 novembre 2016, trois de ces sept personnes arrêtées Balthazar Habonimana, Thierry Ngendakumana et Claude, ont été transférées à la prison centrale de Bubanza

poursuivies pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », a indiqué le procureur de la république en province Bubanza.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Quatorze cas de détentions illégales en province Rutana

Dans la province de Rutana, en date du 2 décembre 2016, quatorze détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 2 novembre et 22 novembre 2016. Malgré les dénonciations faites par les DDHs sur ce genre d'irrégularités en province Rutana, l'autorité judiciaire ne prend pas de mesures pour y mettre fin, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 37 du CPP burundais.

Deux personnes illégalement détenues au cachot de la PJ en province Ngozi

Le nommé Jumapili Nizigiyimana, âgé de 20 ans, originaire de la colline Kanyami, colline et province Ngozi, arrêté le 12 novembre 2016 était encore dans le cachot de la PJ Ngozi le 1^{er} décembre 2016, accusé de vol d'une imprimante. Depuis son arrestation, il n'a pas été interrogé. Son dossier est au niveau du parquet de la République de Ngozi.

C'est le cas aussi d'Eric Ndagijimana, âgé de 15 ans, originaire de la commune Tangara, arrêté en date du 10 novembre 2016 en commune Tangara et qui se trouve en cette date du 1^{er} décembre 2016 au cachot de la P.J Ngozi. Il est accusé de vol d'une moto. Son dossier se trouve au niveau du parquet de la République de Ngozi.

Une personne de nationalité rwandaise détenue illégalement au cachot PJ en province Muyinga

Le nommé Emmanuel Nsabimana, âgé de 17 ans, originaire de la colline Kurusozi, district de Nyamugari, en république du Rwanda, fils de Jean Marie Vianney Nkengurutse et Mukankusi, est au cachot de la PJ Muyinga depuis le 18 novembre 2016. La victime a été arrêtée par la police en commune Gasorwe, province Muyinga qui l'accusait d'être un irrégulier sur le territoire burundais. Son dossier a été remis au commissaire provincial de la PAFE pour analyse et suivi. Le commissaire provincial a promis de le remettre aux autorités rwandaises mais les DDHs ont peur que le SNR va changer d'accusation comme il le fait pour les autres détenus d'origine rwandaise chez qui, il colle l'infraction de collaboration avec des groupes rebelles.

Deux mineurs détenus au cachot de la PJ en province Gitega

Au cours d'une visite faite en date du 1^{er} décembre 2016, deux mineurs Nepomuscène Niyonkuru, âgé de 12 ans, né à Bugenyuzi, province Karuzi et Rachid Miburo, âgé de 14 ans, né à Kibongera, commune Muyinga, étaient au cachot de la PJ en province de Gitega. Ils avaient tous été arrêtés en date du 27 novembre 2016 et la police disait manquer un déplacement pouvant les conduire jusqu'à leurs communes d'origines.

Treize personnes illégalement détenues en province Rutana

En date du 24 novembre 2016, treize détenus étaient encore au cachot de poste de police en commune Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 14 octobre et 11 novembre 2016. Ces détentions illégales prolongées au commissariat de police en province Rutana, faites en violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale, continuent d'être dénoncées mais l'autorité semble être insensible à la situation.

Deux cas de détentions illégales en province Kayanza

Le nommé Oswald Ntirandekura, âgé de 38 ans, agent d'une compagnie de gardiennage, « City Security », a été arrêté et est détenu au cachot de la PJ Kayanza depuis le 24 octobre 2016, accusé dans une affaire d'enquête sur un vol d'une camionnette commis à l'OTB Rwegura. La camionnette était garée dans les enceintes de l'hôpital Kayanza où le détenu montait la garde.

L'autre cas est de Raymond Ndayisenga, âgé de 58 ans, originaire de la colline Gikungere, zone Ninga commune Butaganzwa, arrêté et détenu au cachot de la commune Butaganzwa depuis le 1^{er} novembre 2016 et puis transféré par après au cachot du poste de police de la commune Kayanza. Il est accusé de sorcellerie mais le détenu a affirmé que le motif réel de sa détention est plutôt lié aux conflits fonciers qu'il a avec ces voisins. Le détenu visité est handicapé d'une jambe.

Huit cas de détentions illégales en province Rutana

Lors de notre visite effectuée en date du 17 novembre 2016, huit détenus étaient encore au cachot de poste de police en province Rutana alors que les délais réglementaires de la garde à vue étaient largement dépassés. Il s'agissait de Patrice Bayubahe, âgé de 26 ans accusé de viol, Firmin Nicoyitoreye âgé de 17 ans, accusé de V.Q, Seleman Nshimirimana, âgé de 20 ans accusé de V.Q, J.Pierre Ndayegamiye, âgé de 27 ans, accusé de V.Q, Melchiade Ngayimpenda âgé de 36 ans, accusé de V.Q, Laurent Hajayandi, âgé de 35 ans, accusé de V.Q, Prosper Biroruhore, âgé de 48 ans, accusé de R.C, et Salvator Nibogora, âgé de 17 ans accusé de V.Q.

Une personne illégalement détenue en commune Marangara, province Ngozi

Le nommé Bosco Hitimana, originaire de la colline Renga, commune Marangara, province Ngozi, est au cachot de la PJ depuis le 28 octobre 2016. Lors de notre visite dans ce cachot le 16 novembre 2016, la victime déclarait avoir été arrêtée et directement conduite le 12 octobre 2016 au cachot du poste de police en commune Marangara. Dans le registre d'écrou, il est accusé de viol et son dossier se trouve au niveau du Parquet de la République de Ngozi.

Dans ce même cachot se trouvait aussi François Ntezimana, originaire de la zone Ruzo, commune Giteranyi, province Muyinga mais résidant à Kigarama dans la ville de Ngozi arrêté en date du 31 octobre 2016, par des agents de la police qui l'accusaient de V.Q. Son dossier traînait encore dans les mains d'un O.P.J. le 16 novembre 2016.

Treize cas de détentions illégales en province de Rutana

Lors de la visite effectuée en date du 11 novembre 2016 au cachot de poste de police en province Rutana, 13 détenus étaient encore dans ce cachot alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 1^{er} octobre et 4 novembre 2016.

Quatre personnes détenues illégalement au cachot de la PJ en province Ngozi

Lors de la visite de cachot effectuée en date du 10 novembre 2016, quatre détenus étaient encore sous la garde à vue dans le cachot de la PJ Ngozi en violation flagrante des délais de la garde à vue fixés par le CPP burundais :

- Le nommé Emmanuel Bigirimana, âgé de 25 ans, né à Nyabibuye, commune Tangara et province Ngozi mais résidant à Kanyami dans la ville de Ngozi, arrêté en date du 12 octobre 2016, était encore détenu au cachot de la P.J Ngozi. Il déclarait avoir été arrêté par des Imbonerakure qui l'ont directement acheminé dans ce cachot l'accusant du recel des objets constitués par des bâches, des bidons vides et d'un bidon rempli à moitié de l'huile de palme. Ces objets sont gardés au bureau du commissariat de police en province de Ngozi. Son dossier se trouvait au niveau du Parquet de Ngozi ;
- Le nommé Bosco Minani, âgé de 17 ans, né à Nyange, commune Busiga et province Ngozi mais résidant à Kanyami, arrêté le 20 octobre 2016, était aussi dans ce cachot. Il dit lui aussi avoir été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Rubuye de la ville de Ngozi accusé de vol qualifié. Son dossier se trouvait au niveau du parquet de Ngozi ;
- Il y avait également dans ce cachot deux frères Pascal Hasabamagara et Gaspard Ntakarutimana, originaires de la colline Rusuguti commune et province Ngozi, arrêtés respectivement les 14 et 15 octobre 2016 par des agents de la police. Accusés de LCVG, leur dossier se trouvait aussi au niveau du parquet de Ngozi.

Soixante-neuf cas de détentions illégales au cachot de la PJ en province Gitega

Lors de la visite effectuée le 10 novembre 2016, au cachot de la PJ en province Gitega, 69 retenus et détenus majeurs dont 2 femmes, y étaient enregistrés.

Quarante-huit retenus d'entre eux dont 2 femmes étaient sous la responsabilité de la PJ. Pour 6 retenus, le délai de rétention de 7 jours était déjà dépassé et aucune prorogation n'avait été demandée. Pour 2 retenus, les infractions pour lesquelles ils étaient arrêtés n'étaient pas précisées dans le registre.

Vingt et un autres détenus étaient sous la responsabilité du parquet de Gitega. Tous ces détenus n'avaient pas de pièces justificatives de leur détention. Pour 1 détenu, le délai de détention de 15 jours était déjà dépassé. Pour un autre détenu, l'infraction dont il était accusé n'était pas précisée dans le registre.

Pour 14 autres détenus, les noms des magistrats instructeurs n'étaient pas indiqués dans le registre d'écrou.

1.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Dans ses bulletins hebdomadaires, la ligue burundaise des droits de l'homme ITEKA relève des cas emblématiques de violations du droit à une justice équitable au Burundi, un mal qui

devient de plus en plus inquiétante dans ce pays. Nous le disions tantôt, le crime n'est pas jugé de la même manière par la justice du Président Pierre Nkurunziza et de son parti CNDD-FDD. Ainsi, pour un même crime, la justice est plus clémente quand les auteurs sont proches du pouvoir, elle est plus rigoureuse et plus en colère quand les auteurs sont des opposants politiques ou soupçonnés de l'être. Nous rapportons ici deux cas d'illustrations.

Un procès truqué à des fins politique en faveur du commissaire Désiré Uwamahoro

En date du 2 décembre 2016, le procès en audience publique de l'ancien commandant de BAE, le commissaire Désiré Uwamahoro, connu pour son rôle dans la répression meurtrière des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, s'est déroulé au TGI en province Bubanza. Pendant ce jugement en itinérance par la cour d'appel de Bujumbura, le ministère public a requis une condamnation d'une année de prison ferme et une amende d'un million de fbu au commissaire Désiré Uwamahoro, accusé dans une affaire d'escroquerie. La même peine a été requise aux deux policiers qui étaient chargés de garder le Syrien Ahmed Kassim Issa R. qui s'est plaint d'avoir été escroqué. Le ministère public a parlé de vol de 250 milles dollars dans une affaire de vente d'or.

A la barre se trouvait également 5 prévenus d'origine congolaise (RDC) qui étaient accusés de complicité dans ce cambriolage. Parmi eux, des commerçants, des vendeurs de métaux précieux, des prétendants travailleurs dans le système des Nations-Unies et une personne qui avait un contrat avec Issa, la victime de vol. Le ministère public a requis pour eux une peine de 5 ans de servitude pénale et le paiement d'amende de 1.100.000 fbu chacun. Le 9^{ème} délinquant accusé dans ce dossier est le chauffeur qui conduisait le milliardaire syrien durant tout son séjour dans la ville de Bujumbura dans toutes ses affaires jusqu'à son départ. C'est lui qui a averti le commissaire Désiré Uwamahoro du départ précipité d'Issa, le Syrien. A ce dernier, le ministère public a requis 5 ans de prison et 1.100.000 fbu d'amende. Ce procès a été largement suivi par beaucoup d'agents de sécurité, hautement gardé et la police triait les assistants, et interdisait le port de téléphone portable.

Depuis 10 heures 30 minutes, ce procès a été mis en délibéré vers 16 heures. Les prévenus ont été assistés par deux avocats et la partie civile était absente. Le jugement est attendu le 2 février 2017 et les assistants contactés par la radio Bonesha FM ont affirmé que le ministère public a été plus doux envers les policiers parmi lesquels le commissaire Désiré Uwamahoro.

Selon un analyste juriste sous l'anonymat, ce procès est truqué. « Comment se fait-il qu'il soit qualifié de flagrance alors qu'il y a plus d'un mois que les prévenus sont incarcérés. Encore plus, la douceur du ministère public envers le commissaire Désiré Uwamahoro, récidiviste car déjà condamné dans une autre affaire criminelle impunie, a montré que ce procès est un moyen de chercher à le libérer le plus vite possible pour continuer ses actes criminels.

Des détenus victimes d'un procès inéquitable à la prison centrale de Muramvya

En date du 11 novembre 2016, quatre présumés auteurs de l'assassinat de la députée de l'EALA, Hafsa Mossi, assassiné le 13 juillet 2016, Channel Mfuranzima, Jean Baptiste Ntirandekura, Ernest Sinzinkayo et le sous-lieutenant Eric Nshimirimana, ont comparu devant le procureur général près la cour d'appel de Bujumbura dans l'audience publique organisé en itinérance dans la prison centrale de Muramvya. Depuis leur arrestation, leur dossier a été caractérisé par des irrégularités. D'un côté, la police les avaient accusés gratuitement en déclarant même que la voiture utilisée par ces personnes avaient une immatriculation

tanzanienne. Ce qui a été rejeté par les présumés auteurs demandant à la police de révéler ces numéros d'immatriculation. De l'autre côté, la police avait déclaré que ces présumés ont avoué le meurtre. Ceci a été également rejeté par les présumés auteurs indiquant s'être vus pour la première fois en prison. Des magistrats réunis en chambre de Conseil ont auditionné les suspects après trois semaines de détention, avant de décider leur maintien en prison.

Les familles des présumés auteurs de l'assassinat de la députée Hafsa Mossi, se disent très inquiètes du sort des leurs, alors que la police les a déjà condamnés sans procès. Depuis leur arrestation, aucune preuve n'a été présentée.

Des ODHs regrettent une arrestation et un emprisonnement arbitraires qui n'ont comme but que de détourner l'attention sur les véritables auteurs et sur un crime d'Etat organisé.

Rappelons que la défunte avait elle-même dénoncé des intimidations et des menaces de mort dont elle avait subies de la part du Ministre de la sécurité publique, le commissaire Alain Gullaume Bunyoni.

1.6. VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE LA PRESSE AU BURUNDI

Le pouvoir du CNDD-FDD au Burundi tolère très mal le travail des journalistes sur le terrain de l'information. Des journalistes indépendants sont régulièrement empêchés de faire leur travail et constamment menacés d'emprisonnement et d'assassinats. Pour cette période du rapport, quatre journalistes ont été brutalement arrêtés dont deux incarcérés au cachot du SNR pour avoir tenté d'investiguer sur une affaire judiciaire impliquant un commissaire de police. Un journaliste étranger a été pourchassé et empêché de faire son travail dans le pays.

Deux journalistes de la radio Bonesha FM arrêtés en Mairie de Bujumbura

Le journaliste León Masengo, rédacteur en chef et directeur a.i de la radio Bonesha FM, a été arrêté par des agents du SNR dépendant de la présidence de la république. Il était en compagnie de son technicien de la même radio du nom d'Innocent Muryango. Selon des sources sur place, les deux journalistes ont été arrêtés le matin du 11 novembre 2016 alors qu'ils se rendaient au parquet pour couvrir la comparution de l'ex- commandant de la BAE, Désiré Uwamahoro, cité dans une affaire d'escroquerie et connu dans des actes d'arrestation et d'assassinat des manifestants anti-troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Après plusieurs heures d'interrogatoire au bureau du SNR sur leurs relations avec les magazines Humura de la RPA et Inzamba, les deux journalistes ont été relâchés dans la soirée de la même journée du 11 novembre 2016.

Signalons que la radio Bonesha FM, est l'une des stations indépendantes du pays brulées lors du putsch manqué du 13 mai 2015 et que cette radio n'émet plus depuis lors. Ces intimidations des journalistes au Burundi ne sont pas du tout isolées, beaucoup d'autres journalistes en ont été la cible ces derniers temps, sur leurs lieux de travail.

Un journaliste indépendant belge chassé du territoire burundais par le CNC

Marc Hoogsteyns, journaliste belge œuvrant dans la région des grands lacs, a été chassé du pays le 4 novembre 2016. Selon des sources sur place, ce journaliste était entré dans le pays le 31 novembre 2016, avec la première mission de faire un reportage sur la situation au Burundi

et la seconde était de former les journalistes du journal IWACU sur le reportage et camera. Selon les mêmes sources, il était surveillé par des agents du SNR depuis son hôtel et ce n'est qu'au moment où il se rendait au bureau du CNC pour chercher une accréditation et après avoir payé 300 dollars des frais d'accréditation que Marc Hoogsteyns a été intimidé par le vice-président du CNC, Gabriel Bihumugani, l'intimant l'ordre de quitter le sol burundais dans les 24 heures, sous peine de voir sa sécurité menacée. Marc Hoogsteyns a quitté le pays sans être remboursée de ses 300 dollars qu'il avait payé et n'a pas compris cette interdiction alors qu'il avait tous les documents nécessaires.

Le correspondant de la radio Isanganiro arrêté en province Karusi

Blaise Pascal Kararumiye, correspondant de la radio Isanganiro a été arrêté le soir du 2 novembre 2016 puis relâché après 2 heures d'interrogatoire par le commissaire provincial de police en province Karusi. Selon des témoins sur place, il a été accusé de propager des mensonges dans un reportage qu'il avait effectué sur la violence dont des jeunes Imbonerakure sont responsables dans cette province. Il avait en effet mentionné le fait que des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD se sont substitués aux forces de l'ordre. Le directeur de la radio Isanganiro, Samson Maniratunga, a dénoncé cette interpellation intempestive des journalistes qui n'a d'autres visées que de les déstabiliser et de les intimider. Il serait mieux d'approcher les instances au cas où un individu n'est pas satisfait de l'information diffusée au lieu de recourir à la force, a ajouté Samson Maniratunga. Au moment de son interpellation, le correspondant de la radio Isanganiro, était avec la journaliste de la radio VOA, Raïssa Lilliane Inamahoro et une stagiaire Elsa Digne Kagwiza, de la même radio. Ce commissaire a intimé l'ordre à ces deux journalistes de la VOA de quitter cette province avant 24 heures.

Un journaliste arrêté en zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke

En date du 1^{er} novembre 2016, Jackon Bahati, correspondant du groupe de presse Iwacu et collaborateur de la radio Isanganiro dans la province Cibitoke, a été arrêté par le chef de zone en compagnie de la police. Il a été relâché après interrogatoire par le chef de poste de Buganda.

Les journalistes constituent une cible du pouvoir CNDD-FDD qui ne supporte pas que la vérité sur la situation politico-sécuritaire soit connue de la communauté nationale et internationale.

1.7. VIOLATION DE LA LIBERTE DE MOUVEMENT AU BURUNDI

Septante-cinq personnes arrêtées et retenues au cachot de la PSI en province Gitega

Depuis un certain temps, des personnes qui fuient la famine chez eux sont régulièrement séquestrés par la police burundaise qui les bloque en cours de route vers d'autres provinces à l'intérieur du pays ou en direction des pays limitrophes. Les victimes ont déclaré aller à la recherche de survie mais se sont heurtées à un contrôle policier qui craint des mouvements à la solde des bandes d'une rébellion invisible qui combattrait le pouvoir du CNDD-FDD. Pour cette période du rapport, 75 personnes, à bord des véhicules de transport, qui disaient quitter

leurs domiciles à la recherche de survie ont été bloquées au niveau de la localité de Kumasanzira en province Gitega. Elles ont été conduites au cachot de la PSI où elles ont passé la nuit du 9 novembre 2016 avant d'être forcées le lendemain de retourner chez elles.

La ligue Iteka avait déjà relevé dans les bulletins précédents des cas semblables observés dans différents coins du pays notamment en provinces Makamba, Rutana, Cankuzo, Ruyigi et Muyinga.

1.8. TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Dans les bulletins précédents publiés par notre organisation, nous avons dénoncé un trafic de jeunes filles vers l'Arabie Saoudite ou en Oman. Le phénomène avait également été énergiquement dénoncé par d'autres organisations de la société civile dont le FOCODE. Au départ, la police avait nié les faits mais avait par la suite reconnu que ce trafic était une réalité dans le pays estimant à 267 cas de jeunes filles ou femmes qui étaient sur le point de partir travailler en Arabie saoudite ou à Oman. Plusieurs entreprises chargées du recrutement qui collaboraient étroitement avec l'administration publique et la police avaient été mises en place et travaillaient en toute liberté. La nouvelle a fait tache d'huile et l'autorité burundaise aurait tenté de démanteler les réseaux sans chercher à sauver les centaines de victimes qui étaient déjà vendues. Aujourd'hui, les victimes de la barbarie reviennent dans le pays natal en état de détresse et demandent que leurs camarades soient secourues et soient tirées des griffes de leurs trafiquants qui les maltraitent et les exploitent sans pitié.

Le dernier cas d'une victime en retour dans le pays concerne une certaine V. N. Cette dernière est arrivée à l'Aéroport International de Bujumbura en date du 24 novembre 2016, vers 11 heures, en état physique de paralysie.

Selon des sources sur place, la mère de la fille s'est rendue chez l'administrateur de Muhuta du nom de Diomède Ndimurugohe, pour lui annoncer que sa fille était de retour d'Oman. Au cours de l'entretien que cette mère a confié à l'une de notre source, c'est l'oncle paternel prénommé Rénovat alias Mayenzi qui habite en Mairie de Bujumbura, qui a vendu sa fille. Pour convaincre la famille de la victime lors de la transaction, Rénovat avait affirmé que ses enfants étaient déjà partis aussi à Oman.

Au mois de septembre 2016, en zone Gitaza, commune Muhuta, il y avait eu des inscriptions faites par les membres du parti CNDD-FDD aux filles qui voulaient aller à Oman pour chercher du travail et l'administrateur de cette commune était lui-même impliqué dans ce travail. La fille s'est rendue à Oman ce mois même de septembre 2016, selon des sources fiables. Maintenant, la victime se trouve dans un état critique de santé mentale et physique. Elle ne peut plus distinguer ni son père ni sa mère, ni même ses frères.

1.9. VIOLATION DU DROIT A LA SECURITE AU TRAVAIL

Un vétérinaire contraint d'abandonner son service en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 23 novembre 2016, un vétérinaire du nom d'Edouard Nsabimana, a été contraint d'abandonner son service au village IV, en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des témoins, la victime était sous la traque des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD de cette localité pour le simple mobile que ce vétérinaire avaient refusé d'accorder son aval aux bouchers de ce village qui voulaient abattre et vendre la viande d'un porc diagnostiqué porteur de tuberculose. Ce vétérinaire avait décidé de brûler ce porc pour sauver la santé de la population qui allait consommer cette viande.

Pour des motifs inconnus, selon notre source d'information, des jeunes Imbonerakure n'ont pas supporté la décision du vétérinaire et ont commencé à menacer ce dernier qui a préféré prendre fuite abandonnant même sa moto pour ne pas se faire remarquer. La population qui était sur les lieux a acheminé la moto de ce vétérinaire au poste militaire de cette localité.

Alors que la police et l'armée avait été au courant de l'incident, elles n'ont posé aucun acte de protection de la victime qui s'est sauvé de justesse.

1.10. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Consécutivement à la crise liée au mandat controversé du Président Pierre Nkurunziza, la population est en proie à une crise alimentaire sans précédent. Le pays est classé le premier sur la liste de 25 pays qui produisent le moins de richesses selon le PIB par tête dans le monde entier avec 315.2 dollars, selon le classement du FMI de 2015. La situation s'est détériorée en 2016 avec l'accentuation de la crise, selon un analyste économique.

La famine touche actuellement des milliers de ménages burundais dont certains ont contraints de quitter leurs résidences à la recherche de la survie. Au moins 4500 ménages de la province Kirundo ont vidé le lieu depuis août 2016 tandis que plus de 7000 ménages ont besoins d'assistances dans cette même province, selon les estimations du PAM. Comme le malheur ne vient jamais seul, cette population à la frontière avec le Rwanda, privée de transactions commerciales avec ce pays, s'est heurtée avec un manque de pluie qui a aggravé la situation. L'isolement économique du pays a des conséquences néfastes sur la survie alimentaire de la population burundaise qui assiste impuissamment à la montée vertigineuse des prix des denrées de première nécessité.

Selon une étude rendue publique le 17 novembre 2016, le PAM relève 10.826 ménages burundais qui ont déserté leurs domiciles suite à la faim dans les provinces Rutana, Kirundo, Muyinga et Cankuzo et estime environs 3 millions de burundais en besoin d'assistance alimentaire, l'année prochaine. Malgré ces problèmes économiques que le pays est incapable de gérer seul, les dirigeants sont préoccupés par leur maintien au pouvoir et rejettent toute coopération avec les partenaires économiques évoquant « son autosuffisance » et « son indépendance », observe l'analyste ci haut évoqué.

La production alimentaire a été frappée suite à l'insécurité et aux changements climatiques. Les prix des produits de première nécessité ont grimpé et la famine s'est installée dans des milliers de ménages burundais.

Dans moins de six mois, des produits vivriers consommés par beaucoup de familles burundaises ont passé du simple au double. Les haricots localement appelés « kirundo » qui constituent un aliment de base s'achètent actuellement à 1.500 fbu alors qu'il était à moins de 800 fbu le kilo.

Le haricot jaune en provenance de la Tanzanie qui se vendait à 1.300 fbu coûte entre 2.000 à 2.500 fbu le kilo. Le riz local est passé de 1.200 à 1.800 fbu le kilo, celui importé de la Tanzanie qui était à 1.800 fbu se vend à 2.400 francs le kilo. Le prix du sucre SOSUMO (Société Sucrière du Moso) a également grimpé, un kilo s'achète entre 2.200 à 2.400 fbu le kilo, le prix fixé par le ministère ayant le commerce dans ces attributions étant de 1.900 fbu.

Les commerçants rencontrés expliquent cette hausse de prix par la loi de l'offre et de la demande. Des haricots sont devenus rare à cause du changement climatique, certaines récoltes sont dévastées par la pluie, dans des provinces du Nord comme Kirundo .Cette province qui était jadis appelée « le grenier du Burundi », a été marquée par l'absence presque totale des pluies » se lamentent des commerçants grossistes des haricots au marché chez Sion. En plus de ces raisons, nos interlocuteurs parlent de crise socio-politique liée au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza qui a entraîné l'insécurité d'une grande partie de la population laborieuse qui a pris le chemin d'exil. Il y a aussi l'enfermement économique du pays par ses propres dirigeants qui mettent en avant leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général.

Des consommateurs se disent préoccupés par cette flambée des prix de ces produits «la vie devient de plus en plus difficile dans ce pays, les prix montent alors que beaucoup de burundais croupissent dans la misère, certains burundais ont perdu leurs emplois, des entreprises ont fermé, même ceux qui travaillent ne sont plus capables de joindre les deux bouts du mois » se lamentent certains habitants de la capitale Bujumbura qui demandent au gouvernement de briser le silence et de trouver une solution.

Ces habitants demandent avec insistance au gouvernement d'assainir le climat politico-sécuritaire afin de restaurer la confiance des partenaires financiers.

La situation économique précaire dans laquelle croupissent des ménages burundais est aggravée par l'instauration des taxes abusives et des contributions excessives forcées imposées par le pouvoir du CNDD-FDD dans presque toutes les provinces du pays.

1.11. VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE FONCIERE

Depuis le changement intervenu à la tête de la CNTB, la résolution des conflits fonciers entre les rapatriés et ceux qui sont restés au pays avait pris une allure de revanche. Le Président Sérapion Bambonanire qui venait de remplacer à la tête de cette commission Astère Kana, avait adopté une politique de revanche et non de réconciliation, ce qui avait causé des remous qui ont fait reculer le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza qui mettait en avant son combat pour son 3^{ème} mandat illégal.

Après au moins une année de silence, la CNTB se réveille avec la même politique de Sérapion Bambonanire, selon des sources de cette commission. Elle reprend la chasse à l'homme comme du temps de Sérapion Bambonanire, se lamente notre source.

Deux familles respectivement d'Antoine et de Charles Rugombo, qui résident depuis des années sur la colline de Bugiga, en commune Bukemba, province Rutana, ont été expulsées à la surprise de tous, de leurs propriétés pour céder celles-ci à des rapatriés. En date du 16 novembre 2016, vers 10 heures, la police en compagnie des membres de la CNTB ont surgi sur cette colline pour contraindre les deux familles à vider les lieux en faveur de deux autres familles rapatriées de Charles Mbonabuca et de Bitahinkamye. Cette décision a été prise en l'absence d'une des deux familles résidentes. Ils ont fermé leurs maisons et intimidé tous les habitants de la localité. Pourtant, les conflits entre rapatriés et résidents sont connus et ne concernent pas seulement les deux familles, un forcing violent comme tel ne fait qu'aggraver la situation et renforcer les divisions entre les deux groupes, a affirmé un observateur.

I.12. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les VBG sont le lot quotidien des burundais en général et des burundaises en particulier. Les cas que nous relevons ici ne sont donnés qu'à titre illustratif.

Deux cas de viol confirmés en province Kayanza

Deux cas de viol ont été enregistrés en date du 9 novembre 2016 lors de la visite du cachot de police en commune Kayanza.

En date du 27 octobre 2016, une mère a surpris un vieil homme de 58 ans qui allait commettre un crime de viol sur une fillette de 6 ans. Après expertise médicale, le résultat a montré que l'enfant avait été à plusieurs reprises victime de viol. La scène s'est passée sur la colline Rugamba, commune Muhanga, province Kayanza. Le présumé violeur en la personne de Thomas Habimana a été arrêté et détenu au cachot de la commune Muhanga puis transféré au cachot de la commune Kayanza, lundi le 31 octobre 2016.

En date du 28 octobre 2016, un autre cas est découvert sur la colline Muruta, zone et commune Muruta. Une fille de 15 ans a été violée par deux garçons Dieudonné Nduwimana, âgé de 16 ans et Emmanuel Mvuyekure, âgé de 18 ans. Ils l'ont pris par force lorsqu'elle gardait les porcs sur la colline le soir. L'expertise médicale a révélé effectivement que la fille avait été violée. Les deux jeunes ont été arrêtés et détenus au cachot de la commune Muruta avant d'être aussi transférés au cachot de police de la commune Kayanza.

I.13. VIOLATION DU DROIT A L'EDUCATION

Quinze élèves aveugles du Lycée notre dame de la sagesse n'ont pas passé le test national

Quinze élèves aveugles de la classe de 10^{ème} année au Lycée Notre Dame de la Sagesse, en province de Gitega, n'ont pas pu passer leurs examens de test de fin du tronc commun de 10^{ème} organisés pour cette année scolaire 2015-2016. Cet établissement public avait pourtant été choisi par l'Etat burundais pour accueillir ces élèves en état d'handicap. Au moment de la préparation du test national, l'Etat burundais a omis de prévoir des professeurs qui devraient rédiger et corriger ce test. Alors que ces élèves avaient régulièrement été aux cours durant toute l'année scolaire, ils n'ont pas eu la chance de passer le test au même titre que les autres élèves, ce qui constitue une violation flagrante du droit à l'éducation pour ces élèves handicapés. Sont-ils obligés de reprendre l'année ou vont-ils bénéficier de manière

particulière de ce test national ? Le ministère de l'éducation devrait répondre à ces questions pour remédier à la situation.

Par ailleurs, les personnes en situation d'handicap sont abandonnées à elles-mêmes au Burundi car aucune politique de protection n'est envisagée par le pouvoir burundais. Les infrastructures sociales sont inadaptées à leur handicap. Les victimes réclament que la construction des écoles et d'autres infrastructures sociales soient construites en tenant compte de l'existence des personnes handicapées qui en auront le besoin d'accès.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Un cadavre décapité retrouvé en commune Cendajuru, province Cankuzo

En date du 21 novembre 2016, le cadavre décapité du nommé Sekigunu, âgé de 60 ans, a été retrouvé non loin de son domicile situé sur la colline de Busyana, en Commune Cendajuru, province Cankuzo. Les mobiles de son assassinat ne sont pas encore connus mais ce dernier était accusé par la population qu'il avait empêché la pluie de tomber car connu comme faiseur de pluie. Personne n'a été arrêté pour ce cas de meurtre.

Deux corps sans vie retrouvés et enterrés dans les jonctions de la rivière Rusizi et le lac Tanganyika, en province Bujumbura rural

En date du 25 novembre 2016, deux corps sans vie ont été retrouvés et enterrés dans les jonctions de la rivière Rusizi et le lac Tanganyika. L'un a été reconnu sous le surnom de Maisha et était motard habitant de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources fiables, ce motard était dans les mains de la justice, il y a deux mois au cachot du commissariat municipal ancien BSR, accusé de participer dans les enlèvements des personnes en zone Gatumba. Un agent de la PNB du nom de Martin Niyonzima, frère de Jérôme Nzokiranteveye, directeur de la RTNB, avait plaidé pour la libération de Maisha mais en vain. Il a été lui aussi emprisonné.

Un corps sans vie retrouvé en commune Matongo, province Kayanza

Un corps sans vie d'une fille de 25 ans du nom de Marie Boyabo, originaire de la colline Munyinya, commune Matongo, province Kayanza, a été retrouvé dans la matinée du 14 novembre 2016. Selon des témoins, la victime avait passé la soirée du 13 novembre 2016 dans un bar avec deux individus avec qui, elle partageait de la bière. L'administrateur de la commune Matongo, Alexis Hacimana, a fait savoir que les enquêtes avaient déjà commencé pour mettre la main sur les présumés criminels.

Un cadavre retrouvé et amené dans la morgue de l'hôpital de Rumonge en province Rumonge

En date du 20 novembre 2016, le cadavre de Thierry Irakoze, âgé de 18 ans, fils de Nimbona et Nikundana, originaire de la colline Kirika, commune Bisoro, province Mwaro, a été

retrouvé dans la morgue de l'hôpital de Rumonge. Les responsables ont cherché les parents de la victime pour récupérer le corps en vue de l'inhumer dignement.

Un cadavre retrouvé dans un champ de manioc en commune Mugwi, province Cibitoke

En date du 13 novembre 2016, un cadavre d'une personne du nom de Jérémie Havyarimana, âgé de 54 ans, a été découvert, sur la colline Ngoma, commune Mugwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, Jérémie a été retrouvé poignardé dans un champ de manioc avec des blessures au visage. Un conflit foncier serait à l'origine de ce crime. La population a demandé des enquêtes urgentes pour pouvoir démasquer les auteurs de ce crime.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en province Gitega

En date du 9 novembre 2016, une dame prénommée Rose a mis au monde un bébé et l'a jeté dans une latrine près de l'hôpital régional de Gitega où elle travaillait dans un restaurant. Selon les informations recueillies sur place, cette dame avait d'autres enfants qui habitaient avec elle. Le mobile de cet infanticide n'est pas connu. La police dit avoir commencé les enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé dans une vallée, commune Nyabikere, province Karusi

En date du 31 octobre 2016, un corps d'un homme a été découvert dans une vallée située dans la colline Mazita, commune Nyabikere, province Karusi. Après identification de la dépouille mortelle, il s'est avéré que c'était le corps de Joachim Hatungimana, originaire de la commune Nyabikere, province Karusi. Les sources sur place ont révélé que la victime travaillait au CDS Rabiho, depuis 1990 jusqu'en 2013, avant d'embrasser la carrière de constructeur des adductions d'eau potable. Son corps ne présentait aucune blessure. La dernière fois que sa famille l'avait vu, il se rendait sur sa colline natale pour voir ses parentés. Son corps a été inhumé le 31 octobre 2016.

II.2. LE PHENOMENE DE SUICIDE

Depuis un certain temps, la Ligue Iteka est inquiète de la recrudescence du phénomène de suicide non élucidé. La police et l'administration se contentent d'affirmer sans aucune enquête que des personnes se sont pendues mais en réalité l'opinion a droit d'en savoir plus sur les mobiles et les circonstances liées à la mort de ces personnes dont le nombre ne cessent d'augmenter. Dans le présent numéro, 5 cas ont été relevés :

Une personne morte pendue et son épouse blessée en commune Nyabitsinda, province Cankuzo

Le prénommé Patrice est mort pendu le 21 novembre 2016 sur la colline Mago, en commune Nyabitsinda, province Cankuzo. Selon des informations recueillies sur place, la victime se serait suicidée par une corde dans l'une des chambres de sa maison. Son corps a été retrouvé suspendu aux environs de 15 heures de cette date.

Selon les voisins, le couple était en conflit sur la gestion d'un montant de 170.000 fbu que le défunt avait servi à l'achat des tôles d'une maison sans l'accord de son épouse prénommée

Odette. Patrice se serait donné la mort après avoir décrit toute la scène qu'il avait vécue chez sa belle-mère sur la colline Gasunu où son épouse l'avait menacé à mort à l'aide d'un couteau.

Quand Odette est venue pour préparer l'enterrement, elle a été battue et blessée sur la tête et le bras. Le chef de zone Muhwazi, le chef de colline Mago et d'autres responsables locaux ont été arrêtés et incarcérés au cachot du poste de police de la commune Ruyigi pour n'être pas intervenus à temps pour protéger l'épouse de Patrice qui était en droit d'enterrement de son mari. Odette a eu les premiers soins au dispensaire Mago, puis transférée à l'hôpital Kinyinya, puis à l'hôpital Mutoyi.

Un homme retrouvé pendu en commune Gatara, province Kayanza

Un homme du nom de Juvénal Minani, âgé de 35 ans, père de deux enfants, originaire de la colline Munini, zone Mbirizi, en commune Gatara, a été retrouvé mort dans la soirée du 15 novembre 2016. Des sources administratives et policières ont parlé de suicide mais n'ont pas évoqué les mobiles.

Un jeune berger retrouvé pendu en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 10 novembre 2016, Egide Munezero, âgé de 13 ans, a été retrouvé pendu dans une plantation d'eucalyptus sur la colline Rusagara, commune Mugina, province Cibitoke. La famille de la victime a demandé qu'une lumière soit faite sur cette pendaison et le conseiller communal chargé des affaires politiques dans cette commune a indiqué que l'enquête était en cours. Des sources de la famille n'ont pas cru aux dires de ce conseiller au moment où le corps de la victime a été vite enterré sans faire d'autopsie.

Une personne retrouvée morte en commune Gatara, province Kayanza

En date du 12 novembre 2016, Sylvère Niyimbona, âgé de 40 ans, originaire de la sous colline Rwamba, colline Migende, en commune Gatara, province de Kayanza, a été retrouvé mort dans un champ. Selon des sources sur place, Sylvère Niyimbona, s'est suicidé par le fait que sa femme venait de mettre au monde des triplés alors qu'il n'a pas de moyens. Les mêmes sources ont indiqué qu'une corde de bananier utilisé a été trouvée sur sa gorge.

Un vieil homme retrouvé pendu dans sa maison en province Gitega

En date du 7 novembre 2016 vers 9 heures, le corps sans vie de Jean Simbavimbere, âgé de 83 ans, a été retrouvé pendu dans sa maison située sur la colline Muhaganya, zone Muyange, commune Nyabihanga. Les voisins se sont inquiétés de voir l'enclos fermé jusqu'à une heure avancée de la journée. C'est ainsi qu'ils ont décidé de défoncer la porte pour voir ce qu'il lui était arrivé. Ils ont alors trouvé le corps de Jean pendu dans la maison à l'aide d'une corde en moustiquaire. Le chef de colline a alerté la police et l'administration. Le défunt était un veuf et vivait seul dans la maison.

L'OPJ et l'administration dépêchée sur le lieu se sont contentés de confirmer eux-mêmes le suicide mais ont quand-même avoué la nécessité de faire des enquêtes, selon des sources sur place. Le corps a été enterré sans aucune autopsie, selon les mêmes sources.

II.3. DES ATTAQUES ARMEES

Attaque armée contre le véhicule du conseiller principal chargé de la communication à la présidence de la République

A la une de l'actualité de ce mois de novembre 2016, c'est l'attaque armée contre le conseiller du président Pierre Nkurunziza, Willy Nyamitwe qui en a été la cible dans le quartier de Kajaga, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. En date du 28 novembre 2016, des hommes armés ont attaqué le véhicule de Willy Nyamitwe, le conseiller principal chargé de la communication au cabinet du président Pierre Nkurunziza. Le gouvernement a vite condamné le Rwanda et la Belgique, pays qui ont donné asile aux opposants politiques ainsi que le représentant du FOCODE, Pacifique Nininahazwe, une manière de vouloir détourner l'attention sur ce crime, d'après des sources sur place.

Cinq personnes blessées dans une attaque en commune Nyabihanga, province Mwaro

Dans la nuit du 21 novembre 2016, cinq personnes ont été blessées sur la colline Muyange, commune Nyabihanga, province Mwaro. Selon des témoins sur place, un groupe d'hommes armés de machettes, de matraques et de couteaux, soupçonnés être des jeunes Imbonerakure en patrouille, a envahi le domicile de Cyprien Gahungu et a tenté de voler 4 moutons. La victime a crié au secours, son entourage est vite intervenu et a pu faire revenir les moutons. Le même groupe qui avait abandonné son butin a trouvé une stratégie pour se venger. Il a crié au secours à leur tour alertant la population qu'ils venaient d'attraper un des bandits. Celui qui allait voir le bandit tombait dans le groupe et subissait des coups de machettes et matraques. Au total, 5 personnes ont été grièvement blessées par ces hommes. Toutes les cinq victimes ont été évacuées à l'hôpital de Kibumbu, dont Hilaire Bizimana, le bras amputé, a été par la suite transféré à l'hôpital de Kibuye. Les autres victimes sont Georges Manirabona, Isaac, Richard et Claude.

Les mêmes sources ont indiqué que 3 personnes ont été arrêtées le 22 novembre 2016 pour des raisons d'enquêtes. Le chef de colline a informé les ODHs que le groupe de malfaiteurs était au nombre de 6 tandis que certaines sources sur place ont dit qu'ils étaient en grand nombre.

Deux personnes blessées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 24 novembre 2016, vers 19 heures, une femme et un enfant ont été grièvement blessés par balles au village V, commune Gihanga, province de Bubanza. Selon des témoins, des policiers avaient tiré des balles réelles pour disperser des habitants de la localité qui tentaient de se faire justice sur un chef Imbonerakure du nom de Jean Bosco Hakizimana, accusé d'avoir tué, en date du 19 novembre 2016, le prénommé Faustin, un jeune élève de la localité. Lors du crime, la police avait tout fait pour protéger ce présumé assassin. Elle a ensuite tiré sur la population qui comprenait mal pourquoi ce jeune Imbonerakure était impuni. Les blessés ont été évacués dans un des hôpitaux de la ville de Bujumbura.

Sept personnes enlevées et quelques vaches volées en zone Buringa, commune Gihanga province Bubanza

Dans la nuit du 20 au 21 novembre 2016, un groupe d'hommes armés en tenue militaire et policière, ont attaqué le secteur de Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, enlevant 7 bergers et volant des vaches. Selon des sources sur place, des militaires alertés, sont intervenus et ont réussi à faire libérer les 7 personnes et à récupérer un grand nombre de vaches. La province de Bubanza est devenue ces derniers jours la cible d'attaques des groupes rebelles.

Un policier tué dans une attaque armée, deux personnes arrêtées et torturées en zone Muzinda, province Bubanza

En date du 15 novembre 2016, vers 19 heures, un policier du nom de Léonidas Gahungu, attaché à la position du chef-lieu de la zone Muzinda, a été grièvement blessé par 3 personnes non identifiées. Il a succombé à ses blessures à l'hôpital de Mpanda. Selon des sources sur place, des Imbonerakure et policiers qui sont arrivés le matin du 16 novembre 2016, ont arrêté deux jeunes gens qui ont été torturés. Parmi les victimes, il y avait le prénommé Bosco, élève en 2^{nde} Lettres modernes au Lycée communal de Muzinda.

Un enfant tué et deux autres grièvement blessés par grenade en commune Mpanda, province de Bubanza

Un enfant a été tué et deux autres blessés par grenade en date du 18 novembre 2016, sur la colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, ces trois enfants dont 2 de Désiré Sindayigaya, représentant du CNDD-FDD sur la colline Rubira, étaient en train de jouer avec une grenade que l'un des enfants de Désiré Sindayigaya, a prise dans les munitions de son papa. Quelques temps après, la grenade a explosé, tuant un enfant de Désiré Sindayigaya et blessant deux autres. Ils ont été par la suite conduits à l'hôpital de Bubanza. Les mêmes sources ont indiqué que cet Imbonerakure Désiré Sindayigaya, avait été attrapé en possession de deux grenades qu'il voulait lancer contre un individu. Il a passé 2 jours seulement au cachot avant d'être relâché sous la couverture du parti CNDD-FDD. Les habitants de cette localité s'inquiètent de la présence des armes dans les rangs des jeunes Imbonerakure qui ne cessent de causer de dégâts.

Une femme tuée par son mari en commune Gihogazi, province Karusi

En date du 20 novembre 2016, sur la colline Ruyaga, commune Gihogazi, province Karusi, une femme du nom de Gloriose Ndayikeza, a été tuée par son mari. C'est après que les

administratifs aient chassé la 2^{ème} femme de cet homme, que ce dernier a décidé de mettre fin à la vie de sa 1^{ère} femme. La victime a laissé 4 orphelins. Elle est la troisième femme tuée dans ces conditions depuis le début de l'année 2016 dans cette province.

Une personne retrouvée morte chez elle en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 16 novembre 2016, vers 18 heures 30 minutes, un vieil homme de 72 ans, nommé Appollinaire Ruratanaga, de la colline Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, a été retrouvé mort à son domicile. La victime a été assassinée à l'aide des coups de machette sur la tête, selon des sources sur place. C'est sa femme qui rentrait du marché qui l'a découvert. Les mobiles de son assassinat n'ont pas été connus.

Un policier grièvement blessé lors d'une attaque armée en commune Gihanga, province de Bubanza

Dans la nuit du 10 novembre 2016, vers 21 heures, des hommes armés en tenue militaire et policière ont attaqué une position de police de Kirwati, zone Karwema, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, ceux qui ont attaqué sont venus de la réserve de Rukoko et étaient lourdement armés. Lors de cette attaque, un policier du nom Alexis Ntwazantwari, de grade de sous-officier, a été grièvement blessé. Une personne a été arrêtée pour avoir collaboré avec ce groupe armé. Les mêmes sources ont indiqué que les habitants de Karwema vivent une peur panique après avoir appris que des groupes des jeunes Imbonerakure sont en train d'être formés à partir de cet endroit en vue d'être envoyés au Congo à la recherche des combattants rebelles qui attaquent en provenance de ce pays.

Une personne tuée en commune et province Bubanza

Une personne du nom de Egide Nzosaba, âgé de 21 ans, a été tué par balle en date du 11 novembre 2016, sur la sous-colline Kagirigiri de la colline Gahongore, en commune et province de Bubanza. Selon des sources sur place, la victime était un motard et a été tué par un client parmi deux qu'elle transportait. Ceux qui ont assisté à la scène ont affirmé que l'auteur du crime a utilisé un fusil de type pistolet. Sa moto, les documents d'identification, son téléphone ainsi qu'une somme d'argent dont le montant est resté inconnue, ont été volés par l'auteur du crime qui s'est dirigé vers la commune Gihanga en passant par Rugunga. Le corps sans vie de la victime a été transporté dans la morgue de l'hôpital de Mpanda par le véhicule du commissariat de Bubanza. Les crimes de ce genre se multiplient dans cette partie du pays. Des ODHs ne comprennent pas pourquoi la police et l'armée très actives et fortement présentes à cet endroit ne parviennent pas à mettre la main sur les auteurs de ces crimes.

Un chef de cellule ciblé par une attaque en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Des hommes non encore identifiés ont attaqué à armes blanches une personne du nom de P. Claver Niyongabo, chef de cellule de la 13^{ème} avenue du quartier Mutakura en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Ils ont tenté de l'égorger mais il a échappé de justesse à la mort. A l'hôpital où il est alité, il a accusé 2 voisins avec qui, il s'est disputé dans un bar du quartier. Selon des sources proches de la victime, le chef de cellule a l'habitude de menacer

des personnes qu'il juge contre le pouvoir du CNDD-FDD. Un des voisins dénoncé était en cavale au moment où un autre était entre les mains de la police.

Dans cette même zone, la police a fait une fouille perquisition de contrôle des cahiers de ménage en date du 12 novembre 2016 sur les 7 et 8^{ème} avenues précisément aux numéros 60 à 90 de la zone urbaine de Cibitoke. L'action s'est terminée sans arrestation.

Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 9 novembre 2016, vers 20 heures, le nommé Siméon Ciza, originaire de la colline Rutoke, zone Mungwa, commune et province Gitega, a été tué à coups de gourdins au quartier Mushasha tout près d'une brousse situé à l'endroit communément appelé chez Kaburahe. La victime a reçu un coup très dur au niveau de la tête et est décédé quelques heures après avoir été transporté à son domicile.

Les informations recueillies sur place ont précisé que l'endroit où la victime a été attaquée est un endroit très dangereux et que les gens doivent prendre leur disposition quand ils sont obligés de passer par ce chemin, surtout pendant la nuit.

Une personne tuée à la frontière rwando-burundaise

En date du 30 octobre 2016, un homme a été tué par balle sur le lac Rweru qui marque la frontière entre le Burundi et le Rwanda. Ce qui illustre de nouvelles tensions entre Bujumbura et Kigali. Selon des sources sur place, ils étaient au nombre de trois personnes à traverser le lac Rweru qui sépare le Rwanda et le Burundi. La première a été abattue d'une balle dans le ventre par des soldats rwandais, selon la police burundaise qui a repêché le corps, la deuxième a été capturée tandis que la troisième a pu regagner la rive du côté du Burundi.

Mais la police n'a pas cherché en savoir plus car il s'agissait de transporteur de vivres et de personnes selon son porte-parole, Pierre Nkurikiye. Du côté rwandais, on a démenti toute implication, il n'a eu qu'un seul tir, et aucun prisonnier capturé. L'armée rwandaise reconnaît toutefois que la zone est sujette à des tensions. C'était le deuxième commerçant burundais tué sur cette frontière en moins d'un mois. Le premier transportait des marchandises pendant la nuit à travers la forêt lorsqu'il a été abattu. Les autorités burundaises ont interdit le transport de personnes et des marchandises vers le Rwanda. Une mesure qui a suscité la colère des commerçants frontaliers. Bujumbura accuse l'armée rwandaise de mener des incursions sur son territoire et d'avoir battu un burundais après lui avoir détruit sa maison.

Une personne tuée en province Gitega

En date du 6 novembre 2016, Siméon Ciza, a été tué à coup de gourdins par des personnes non identifiées, sur la colline Masenga, commune et province Gitega, Des sources sur place ont indiqué que la victime rentrait chez elle.

Quatre personnes arrêtées après une attaque à la grenade à Muramvya

En date du 2 novembre 2016, quatre jeunes ont été interpellés par la police sur la colline de Ruhinga, zone Shombo, commune et province Muramvya. Ils sont soupçonnés d'avoir participé dans une attaque du 31 septembre 2016 qui avait coûté la vie à un jeune homme et trois autres blessés.

Une personne tuée et trois autres blessées en zone Shombo, commune et province de Muramvya

En date du 31 octobre 2016, aux environs de 21 heures, une personne du nom d'Alberic Ndereyimana, âgé de 40 ans, originaire de la colline Remera, a été tuée et 3 autres blessées lors d'une attaque à la grenade perpétrée par des personnes inconnues en zone Shombo, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, cette attaque avait visé les 4 personnes lorsqu'elles rentraient du marché de Kwibuye avec leurs vaches. Après l'incident, les victimes dont 2 en état critique, ont été évacuées à l'hôpital de Muramvya où Alberic a succombé à ses blessures. Les auteurs de l'attaque ont pris le large sans aucune tentative de voler les vaches et de fouiller les poches des victimes. Le chef de colline Ruhinga, Jean Ngendakuma a précisé ne pas comprendre le mobile de ce crime.

Une personne tuée en zone urbaine Gihosha, Mairie de Bujumbura

En date du 2 novembre 2016, un motard du nom de Sylvestre Ndayegamiye, âgé de 24 ans, originaire de la commune Kiremba, province de Ngozi, a été tué par balle en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime transportait un client et en arrivant à destination, on lui a tiré une balle à la tête. Selon les mêmes sources, le client était complice car, quand on a tiré sur le motard, il est parti avec tueur sur la moto.

II.4. CAS D'INTOLERANCE POLITIQUE

Les opposants politiques en province Rumonge sous menaces de cibles d'assassinat

Dans la matinée du 28 novembre 2016, des opposants politiques au chef-lieu de la province Rumonge se sont réveillés trouvant des dessins de croix noires symbolisant la mort sur les murs ou les portes de leurs maisons. Selon des sources sur place, les auteurs de ces dessins sont des jeunes Imbonerakure qui ont l'objectif d'intimider tous ceux qui n'épousent pas l'idéologie de leur parti politique le CNDD-FDD. Ces croix noires ont été posées sur au moins 60 maisons des opposants politiques, pour un avertissement que des actes de violences pourraient être commis sur ces ménages si leurs occupants ne se ravisent pas pour adhérer au parti, s'est inquiété un des victimes interrogées. Ces incidents ont ravivé une peur panique dans cette province et certains ménages envisageraient de prendre fuite. Le gouverneur de la province avait au départ nié les faits. Il a estimé que la sécurité était totale malgré l'incident qu'il reconnaît.

II.5. CAS DE JUSTICE POPULAIRE

Un étudiant tué et une autre grièvement blessé au campus Mutanga de l'Université du Burundi, en Mairie de Bujumbura

Une personne soupçonnée d'être un voleur a été blessée dans la nuit du 28 novembre 2016 au campus universitaire de Mutanga en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura. Les policiers ont dû tirer en l'air pour disperser les étudiants qui frappaient sans pitié le présumé voleur. Se retrouvant nez à nez avec le locataire d'une chambre du pavillon IV, il a feint d'être un voisin, avant de lui asséner violemment des coups de poing. L'alerte donnée, les autres étudiants ont accouru et ont maîtrisé le voleur qu'ils ont frappé. Il a fallu l'intervention des policiers basés en permanence dans le campus universitaire de Mutanga pour que le présumé voleur soit sauvé.

En date du 25 novembre 2016, Enock Gapero, étudiant en psychologie bac III, a succombé à ses blessures suite à un passage à tabac dont il avait été victime accusé aussi de vol par ses collègues étudiants. Au campus Mutanga, ce jeune originaire de la province de Mwaro a laissé de mauvais antécédents. Selon un étudiant, qui l'a connu au Lycée de Gatara et qui a requis l'anonymat, Enock Gapero était un irréductible. Attrapé et emprisonné plus d'une fois, il ne s'était jamais décidé à tourner le dos au banditisme, a-t-il confié, visage renfrogné. Toutefois, il s'est dit fortement touché par la mort d'un camarade du Lycée.

Cinq personnes tuées en cas de justice populaire en province Cankuzo

Les premiers cas de justice populaire sont liés au banditisme. En date du 19 octobre 2016, sur la colline Nyuro en commune Gisagara, Abraham Ntagabo et Méthode Mutsindo, originaires de la colline Muganza, sous-colline Rurengera en commune Gisagara, ont été tués par la population de la colline Nyuro leur accusant de V.Q. Ils venaient du marché de Cankuzo pour vendre 2 chèvres qu'ils auraient volées sur la colline Ramba en commune Gisagara. Deux présumés auteurs de la colline Nyuro ont été appréhendés et détenus au commissariat de police de Cankuzo pour des raisons d'enquête.

L'autre cas est de Gilbert Nzobarega, de la colline Munzenze en commune Mishiha qui a été tué par ses voisins en date du 1^{er} novembre 2016, l'accusant d'avoir volé une chèvre. Aucune suite n'a été réservée à ce crime.

Les deux autres cas de justice populaire sont liés à la sorcellerie. Le soir du mercredi 26 octobre 2016, vers 17 heures 45 minutes, sur la colline Nyuro en commune Gisagara, une femme Jeanine Niyongere, âgée de 28 ans a été assassinée à son domicile par ses voisins. Une autre femme du nom d'Immaculée Ntigacika a été frappée à mort par ces mêmes personnes et a été hospitalisée à l'hôpital de Murore. Selon les sources en provenance des autorités communales de Gisagara, elles seraient accusées par les voisins de sorcellerie. Le conseiller technique de l'administrateur chargé des affaires administratives et sociales a été sur les lieux le lendemain pour faire le constat. Quatre présumés auteurs de ces actes ont pris fuite. Ils sont tous de cette colline de Nyuro.

Un cas de justice populaire en province Mwaro

En date du 8 novembre 2016, vers 15 heures, un membre de l'ethnie Twa, le nommé Cyriaque Manirakiza, âgé de 46 ans, de la colline Nyakibari commune Kayokwe, province Mwaro a été victime de justice populaire. Il a été battu par la population de sa colline jusqu'à être hospitalisé à l'hôpital de Kibumbu. Accusé de voleur qualifié par ses voisins, Cyriaque avait

été contraint de fuir la localité. Selon des témoins, la population qui craignait le retour de ce citoyen à son domicile l'a ligoté et l'a frappé. C'est alors le chef de colline Zacharie Barampama qui a alerté la police pour calmer la situation. Contacté, le chef de colline a dit que les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

II.6. INFANTICIDES

Un bébé tué par sa mère mineure en province Kirundo

La nommée Parfaite Matamo, âgé de 16 ans, élève à l'ECOFO Muyange en province Kirundo a été arrêté le 28 novembre 2016, après avoir tué et jeté dans une toilette l'enfant de 4 jours qu'elle avait mis au monde. Selon des sources sur place, la fille avait été engrossée par son professeur prénommé Richard mais ce dernier avait refusé la paternité de l'enfant et jouie de l'impunité pour la simple raison d'être membre zélé du parti CNDD-FDD.

Un bébé tué par sa propre mère en commune Giteranyi, province Muyinga

Fiesta Nduwimana, un bébé âgé d'une année et 10 mois a été tué par sa mère biologique Spès Kabirori, enseignante à Giteranyi, âgé de 42 ans, mère de 5 autres enfants. La scène s'est passée dans la matinée du 15 novembre 2016 vers 8 heures 30 minutes. L'auteur du crime a ligoté son enfant et l'a battu. Il a par la suite été arrêté et conduit au cachot de la PJ de Muyinga. Une expertise médicale est envisagée par les officiers de Police Judiciaires pour déterminer l'état de sa santé mentale avant de commencer le dossier. Ses voisins ont affirmé que cette femme souffre de maladie mentale.

Un bébé égorgé et jeté dans une latrine en commune Vumbi, province Kirundo

Amandine Igiraneza, âgée de 22 ans, originaire de la colline Gikomero, commune vumbi, a égorgé et jeté dans une latrine son bébé âgé d'un mois. Cet infanticide a été commis le 9 novembre 2016. Amandine a déclaré qu'elle a mis fin à la vie de son bébé parce que, Déogratias Manirakiza, le père de l'enfant, ne l'a pas reconnu. Amandine Igineraneza était dans les mains de la police et tous ses voisins ont demandé que justice soit faite.

II.7. D'AUTRES FAITS RELEVES

Des fouilles perquisitions dans la province de Kirundo

Des fouilles perquisitions ont été opérées durant toute la semaine du 28 novembre au 4 décembre 2016 dans tous les quartiers du chef-lieu de la province Kirundo. Selon des sources sur place, la police et l'administration publique, hantées par une rébellion potentielle, sont à la recherche des rebelles et des armes, mais aucune arme n'a été saisie.

Des intempéries destructrices en province Rutana

En date du 28 novembre 2016, vers 15 heures, sur la colline Rutana, quartier Birongozi, commune et province Rutana, une pluie mélangée à des vents torrentiels a détruit au moins 19

maisons. L'administration communale a fait appel à tous les bienfaiteurs pour secourir ces victimes en situation de détresse.

Fouille perquisition au chef-lieu de la province Cankuzo

Dans la matinée du 23 novembre 2016, la police a encerclé le quartier Ndava du centre urbain de Cankuzo et une fouille systématique a eu lieu maison par maison. Les gens n'ont pas pu vaquer à temps à leurs activités quotidiennes. Les raisons de la fouille perquisition sont restées inconnues, aucune arme n'a été saisie et aucune personne n'a été arrêtée. Les cadres de la police ont répondu avec leur expression à jour en un mot : « Ni aka minsi yose » ce qui signifie « c'est notre travail de tous les jours ».

Des marches manifestations contre l'avenue des trois experts de l'ONU au Burundi

L'ONU a pris une décision d'envoyer encore une fois des experts pour enquêter sur les auteurs des violations de droits de l'Homme commises au Burundi depuis la candidature controversée du Président Pierre Nkurunziza en avril 2015. Cette nouvelle décision de l'ONU a été prise dans un contexte de tensions créées par le gouvernement du Burundi qui rejette toute collaboration et coopération avec l'OHCDH et qui a déclaré persona non grata les experts qui ont produit un rapport onusien qui a mis sur tapis les graves violations de droits de l'Homme commises dans ce pays.

En Mairie de Bujumbura et dans d'autres provinces comme Rumonge et Cankuzo, des manifestations ont été organisées par le pouvoir burundais pour s'insurger contre de nouvelles enquêtes sur les violations des droits de l'Homme dans ce pays. Des slogans insultant le Rwanda, la Belgique, l'ONU, la FIDH et la Ligue Iteka ont été scandés.

En date du 26 novembre 2016, des membres du CNDD-FDD ont organisé des marches manifestations obligatoires en Mairie de Bujumbura, en province Rumonge et Cankuzo. Selon des sources sur place, en Mairie de Bujumbura, les manifestants ont répondu à la note circulaire du Maire de la ville obligeant tous les fonctionnaires de se présenter à la place de l'indépendance avant la dite marche. Ils ont scandé des slogans insultant le Rwanda, la Belgique et l'ONU comme étant les organisateurs du coup d'Etat manqué du 13 mai 2015. Les mêmes manifestants ont accusé les pays susmentionnés et l'ONU, d'avoir armé les rebelles et de soutenir les organisations locales et internationales qui détestent le Burundi. Ces manifestants ont fait un sit-in devant l'ambassade de Belgique.

En province Rumonge, le secrétaire général du parti CNDD-FDD, le Général-Major Evariste Ndayishimiye, qui s'était déplacé lui-même pour animer les manifestations contre l'envoi de 3 enquêteurs mandatés par l'ONU, a prononcé un discours de haine contre le Rwanda, la Belgique et l'ONU, les accusant des ennemis du Burundi, ce qui a montré que c'était un discours officiel préparé par les autorités du pays.

Au chef-lieu de la province Cankuzo, depuis le 25 novembre 2016, un véhicule d'un commerçant membre du CNDD-FDD, a été saisi par l'administration pour mobiliser toute la population dans toute la ville et les collines environnantes en vue de répondre massivement

aux travaux communautaires du 26 novembre 2016 à 8 heures pour nettoyer le chantier de l'université de Buhumuza en construction.

C'était un moyen de mobiliser les populations à participer dans les manifestations qui étaient organisées contre l'arrivée des 3 enquêteurs internationaux de droit de l'Homme mandatés par l'ONU pour venir au Burundi.

Vers la fin de ces travaux, qui habituellement se terminaient à 10 heures, une grande foule d'environ 250 personnes qui avaient répondu présents à ces travaux, a commencé à partir un à un pour ne pas être forcé de participer à ces manifestations organisées clandestinement par le pouvoir en place. Seule une vingtaine d'Imbonerakure ont fait cette manifestation depuis ce chantier vers le terrain de volleyball situé à l'ancien marché de Cankuzo. Ils avaient des slogans écrits qu'ils répétaient contre l'ONU, la Belgique, les experts des droits de l'Homme, etc...

Eux aussi, ils se sont dispersés en un laps de temps.

Tentative de destruction d'un champ en zone urbaine de Buterere, en Mairie de Bujumbura

Depuis le 22 novembre 2016, une personne du nom de Senforien Nzoyisaba, habitant de la zone Buterere au site de déplacés de Kiyange, a été victime d'une menace de destruction de son champ de manioc et de maïs. Selon des sources sur place, les auteurs de cette menace étaient des jeunes Imbonerakure en complicité avec quelques élus collinaires. Le 23 novembre 2016, ils avaient juré de passer à l'action pour y extraire du sable. La ligue Iteka qui a été au courant de cette menace l'a partagé avec des journalistes d'une des radios sur place qui en ont fait une investigation et un rapportage afin de voir si l'action pouvait être arrêtée. C'est ainsi que les auteurs ont dû renoncer à leur projet.

Deux policiers tués et plusieurs blessés dans des accidents de roulage

Trois accidents de roulage de véhicules de police se sont produits en cette période du rapport et ont été à l'origine de la mort de deux policiers et de plusieurs autres blessés.

En date du 22 novembre 2016, deux policiers ont trouvé la mort et 16 autres blessés dans un accident de roulage en province Mwaro. Ils étaient à bord d'un camion de police en provenance de la commune Matana, province Bururi.

En date du 23 novembre 2016, un accident d'un pick-up policier avec un bus de transport urbain s'est produit au niveau de la jonction entre le boulevard de l'UPRONA et l'avenue de la RDC en face de l'hôpital polyclinique centrale. Huit blessés dont trois grièvement ont été enregistrés parmi les policiers.

En date du 24 novembre 2016, sur la chaussée du prince Louis Rwagasore, en face du magasin connu sous le nom de « chez Dimitri », au centre-ville de la capitale Bujumbura, une camionnette policière de type Hillux a percuté un bus de transport de l'OTRACO faisant des blessés parmi les policiers qui étaient à bord de la camionnette.

Le commissaire Innocent Alfred Museremu, Commandant PSR, balaie d'un revers de la main les accusations de certains citoyens qui ont dénoncé l'excès de vitesse des véhicules de la police en plein embouteillage comme origine de ces accidents. Il a indiqué que les chauffeurs des véhicules de la police impliqués dans ces accidents n'ont enfreint aucune loi. Toutefois, le commandant de la PSR a déploré des morts, des blessés et véhicules endommagés.

Deux militaires tués foudroyés en commune Mugamba

En date du 25 novembre 2016, sur la colline Muyange de la commune Mugamba, en province Bururi, deux militaires ont été tués foudroyés. Selon des sources sur place, ces militaires étaient entrés de jouer au jeu de dame au moment où la foudre a frappé les militaires de cette position.

Neuf officiers burundais refusés de participer dans une mission de maintien de la paix en république centrafricaine

En date du 24 novembre 2016, les Nations Unies ont renvoyé 9 officiers burundais qui devaient aller en mission de maintien de la paix en république centrafricaine. Selon une source à l'armée burundaise, ces officiers devaient bientôt partir mais les Nations Unies ont demandé au gouvernement burundais de les remplacer avant le premier décembre 2016, au plus tard.

Ces officiers renvoyés de la MINUSCA (Mission Multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies en Centrafrique) sont le Major Ferdinand Niyongabo, le Capitaine Déogratias Ahishakiye, le Capitaine Epitace Nduwamahoro, le Capitaine Medico Nzitunga, le Capitaine Diomède Sinzumusi, le Capitaine Jean Marie Nimpagaritse, le Capitaine Richard Gateretse, le Capitaine Diomède Ntukamazina et le Lieutenant Prosper Nkurunziza. Tous ces officiers burundais sont accusés « des violations des droits de l'Homme au Burundi et des viols commis lors de leur participation en mission de paix en république centrafricaine ». Selon des sources sur place, parmi les 9 officiers, 5 étaient sous le commandement de feu Lieutenant-Colonel Darius Ikurakure. Les burundais se souviennent de ce haut gradé de l'armée burundaise pour avoir mené des opérations criminelles et répressives contre les quartiers contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza de Cibitoke et Mutakura.

Beaucoup de jeunes de ces quartiers ont été portés disparus sous son commandement au moment où pour d'autres, leurs familles ont trouvé des corps sans vie quelques jours après leur arrestation. Quatre autres militaires étaient affectés à la BSPI. Cette décision est venue après d'autres cas similaires qui ont empêché certains éléments des forces de défense et de sécurité de participer dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Un nombre élevé de jeunes Imbonerakure dans une maison au quartier Mutakura, zone Cibitoke, Mairie de Bujumbura inquiète les voisins.

Au moins 15 jeunes Imbonerakure sans activités et sans occupation visibles, vivaient dans une même maison à la 2^{ème} avenue n°10 au quartier Mutakura, en zone urbaine de Cibitoke, depuis le mois de septembre 2016. Selon des témoins sur place, cette présence a soulevé des inquiétudes des habitants de cette zone. Le nombre des occupants de cette parcelle a augmenté

progressivement. Au début, ils étaient au nombre de 5 mais ils ont atteint un effectif de 15 individus, selon nos sources. Ces mêmes sources nous ont indiqué que ces jeunes Imbonerakure sont venus des provinces de l'intérieur du pays, entre autre les provinces de Mwaro et de Ngozi. Ils seraient amenés dans cette maison par un certain Prosper Nitunga qui travaille au Ministère des relations extérieures, qui leur paie le loyer et la nourriture. Ce dernier habite le même quartier à la 3^{ème} avenue près d'une position militaire. Lors des fouilles perquisitions effectuées presque quotidiennement dans ce quartier, ils ne sont jamais inquiétés. La police est passée devant cette parcelle comme si rien n'était alors que la population n'a cessé de dénoncer cette présence aux policiers. La même source a indiqué qu'il y a une chambre qui est toujours fermée, ce qui aurait fait penser qu'elle contiendrait des armes.

Des munitions militaires retrouvées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 26 novembre 2016, des pêcheurs ont retrouvés 66 radios motolora de communication militaire emballés dans un sac tout près de la rivière Ninga située au village III, commune Gihanga, province Bubanza. Ils ont appelé la police de Gihanga qui les a récupérées.

Incendie de deux magasins au marché du centre-ville de la province Kayanza

Après des incendies qui ont ravagé une vingtaine de marchés commerciaux presque dans toutes les provinces du pays, c'est le tour du marché central de Kayanza qui a failli prendre feu. Deux magasins ont été brûlés au centre-ville de la province Kayanza. Comme une fatalité, des infrastructures commerciales brûlent les dimanches. C'est le dimanche du 20 novembre 2016 que les deux magasins ont été incendiés. La protection civile a réussi à maîtriser le feu. L'origine de ce feu est restée inconnue. La police a expliqué comme toujours des problèmes de courants électrique mais cette explication n'a pas convaincu les victimes qui ont pensé à des malfaiteurs.

Des défilés d'intimidation organisés par des Imbonerakure dans toutes les provinces du pays

En date du 19 novembre 2016, lors de la journée dédiée au combattant, les jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, ont organisé des défilés dans toutes les provinces du pays. Selon des témoins sur place, ces défilés étaient une démonstration de force et de militarisation des jeunes Imbonerakure.

A titre illustratif, en province Kayanza, les jeunes Imbonerakure ont défilé avec des armes à feu, ce qui a créé une peur panique au sein de la population. Dans toutes les provinces où ces défilés ont eu lieu, des slogans insultant les opposants et les occidentaux ont été entonnés. Les mêmes sources ont indiqué aussi que ces jeunes Imbonerakure ont défilé en uniforme militaires et policiers et portaient des armes à feu pour les uns tandis que d'autres portaient des gourdins. Ce qui a terrifié les habitants de Kayanza.

A Muyinga, des Imbonerakure ont défilé dans les rues, scandant des slogans de guerre. Certains portaient des bottines et tenues militaires avec des gourdins et des arbres façonnés en armes.

A Gitega, précisément en commune Rutegama, le Président de la république Pierre Nkurunziza, a animé les cérémonies de la journée dédiée au combattant, en compagnie avec le président du parti CNDD-FDD, le Général Major, Evariste Ndayishimiye et le président de l'Assemblée Nationale, Pascal Nyabenda. Dans son discours, il a menacé de se préparer à la guerre et a incité les membres de son parti politique à être prêts à combattre les opposants politiques qui sont qualifiés d'«ennemis de la paix ».

Partout où les défilés ont eu lieu, les habitants ont présenté un climat de peur sur ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont entendu, voir que, dans les slogans de ces jeunes Imbonerakure, ils ont alerté qu'ils se préparent contre une attaque des gens qu'ils ont appelé des « Mujeri », un qualificatif collé aux présumés opposants politiques du Président Pierre Nkurunziza. Le « Mujeri » est un chien errant et maigre à abattre.

Des patrouilles inquiétantes des Imbonerakure en commune et province Ngozi

En province de Ngozi, des Imbonerakure font des patrouilles nocturnes en possessions des gourdins et en tenues de longues vestes noires imperméables de la police. Selon un habitant du quartier Kinyami de la commune et province Ngozi qu'il les a vus en date du 19 novembre 2016, c'est Bosco Ndayishimiye alias Kinuma, représentant des jeunes Imbonerakure en commune Ngozi et Claude, représentant des jeunes Imbonerakure à l'université de Ngozi, qui sont à la tête de ces patrouilles. Les mêmes sources ont indiqué que ces tenues imperméables de la police ont été distribuées par le président du Sénat Révérien Ndikuriyo à l'endroit des Imbonerakure de Ngozi, pour les protéger contre la pluie pendant des séances de patrouille, à l'image des militaires et policiers.

Collectes forcées des fonds dans différentes provinces du pays

Le pouvoir CNDD-FDD contraint les citoyens burundais sans distinction à s'acquitter des contributions forcées. L'objet de ces contributions varie de province en province. Dans certaines provinces, l'administration provinciale évoque le besoin de construction de stades, dans d'autres c'est la construction des écoles pendant que d'autres parlent de construction des immeubles servant de bureaux. Pour d'autres encore, c'est la construction des permanences du parti au pouvoir CNDD-FDD. Dans certains endroits, l'opération de collecte est faite par des jeunes Imbonerakure qui évoquent carrément le besoin de contribution pour le parti.

En province Makamba, le gouverneur a exigé à tout fonctionnaire travaillant dans cette province de s'acquitter d'une contribution pour la construction d'un immeuble en étage de cinq niveaux servant de bureaux pour l'administration provinciale. Le montant varie entre 5.000 et 20.000 fbu selon les services. Tout fonctionnaire qui n'aura pas payé cette contribution, n'aura droit à aucun document administratif. Il a ajouté en plus que la sanction sera de muter les récalcitrants.

En province Karusi, le gouverneur de province contraint depuis le 14 novembre 2016, tous les fonctionnaires œuvrant dans la province de donner 3% de leurs salaires pour la construction du stade. La colère est au comble, les fonctionnaires se préparent à la résistance contre la mesure injuste et disent que le gouverneur n'a pas les compétences de prendre une

telle mesure qui viole les droits des fonctionnaires. Ils dénoncent déjà les difficultés de joindre les deux bouts du mois du fait de la pauvreté grandissante qui secoue leurs ménages. Pour ces fonctionnaires, la mesure est arbitraire du moment qu'il n'y a pas de devis qui prouvent les montants indispensables pour la construction de ce stade. Selon des sources sur place, le gouverneur de la province Karusi a émis l'ordre à tous les chefs de service d'exiger ces frais avant la délivrance de tout document administratif.

Nous avons également relevé le cas de deux autres provinces Muyinga et Bururi.

En date du 7 novembre 2016, le gouverneur de province de Muyinga, Aline Manirabarusha, a fait savoir dans son communiqué rendu public que tous les habitants de la province Muyinga, commerçants, ONGs ainsi que tous les ménages, sont obligés de contribuer pour l'aménagement d'un terrain de football au chef-lieu de la province Muyinga. Cette contribution varie entre 500, 5.000 et même 100.000 fbu selon qu'il s'agisse de ménages ou de commerçants. Pour les ONGs, le personnel doit payer au moins le 1/10^{ème} de leur salaire qui doit être retiré à la source par leurs employeurs puis versés sur le compte de la province sous peine de voir ces ONGs chassées de la province en cas de refus. Pour les militaires de la 4^{ème} région, une somme exceptionnelle de 5.000 fbu a été décidée sans aucune explication.

Selon des sources sur place, c'est le gouverneur lui-même qui fait la collecte de cet argent sans reçu. Tout le monde s'inquiète de ces contributions forcées qui sont faites en faisant fi de la situation de pauvreté dans laquelle se trouve la population burundaise en général et de celle de Muyinga en particulier. La même source déplore un plan déguisé du gouvernement de collecter des fonds pour faire fonctionner les institutions de l'Etat en mal financier pendant ces jours où la coopération avec les principaux partenaires financiers ont suspendu leurs appuis.

Des collectes forcées d'argent au profit du parti CNDD-FDD sont organisées dans différents coins du pays. En commune Matana, province Bururi, par exemple, les Imbonerakure en complicité avec le chef de poste de police forcent des boutiquiers et des conducteurs de taxi-moto à payer des contributions allant de 10.000 à 50.000 fbu pour le parti et menacent de mort quiconque refuserait de s'en acquitter.

Des fouilles perquisitions intimidantes et répressives

Les fouilles perquisitions constituent désormais une arme choisie par le pouvoir du CNDD-FDD pour intimider, terroriser et réprimer ses présumés opposants politiques. Presque partout dans le pays, des fouilles policières sont organisées dans des ménages suspectés d'appartenir au mouvement de contestation contre le régime du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Le plus souvent, ces fouilles perquisitions sont suivies des arrestations arbitraires, de rançonnements et de menaces diverses. Certains habitants ont dû abandonner leurs biens et décidé de prendre le chemin d'exil suite à ces menaces et intimidations. Dans les bulletins précédents, des cas de fouilles perquisition répétitives ont été évoqués et continuent.

Dans la matinée du 19 novembre 2016, des policiers et militaires ont encore une fois organisé une fouille-perquisition sur les 13^{ème} et 14^{ème} avenues de la zone urbaine de Cibitoke. Au

cours de cette fouille, ils faisaient aussi le contrôle des cahiers de ménages et les vérifications de reçus de paiement des frais d'hygiène. Il y a eu plusieurs personnes qui ont été arrêtées mais libérées après paiement de rançons.

Rappelons que des fouilles perquisitions avaient été organisées dans cette même zone le 12 novembre 2016 de la 6^{ème} à la 8^{ème} avenue, le 16 novembre 2016, de la 1^{ère} à la 2^{ème} avenue et le 18 novembre 2016 de la 11^{ème} à la 12^{ème} avenue.

Un recensement ethnique inquiétant dans le secteur de l'administration publique

Le recensement ethnique décidé par le pouvoir du CNDD-FDD fait peur aux fonctionnaires et à la population burundaise en général. Ce recensement a été demandé par le sénat burundais par la correspondance de son président Révérien Ndikuriyo, datée du 25 octobre 2016. Le Ministre de la fonction publique, du travail et de l'emploi a adressé à son tour à tous les directeurs généraux, inspecteurs généraux, les directeurs et tous les chefs de services la lettre référencée 570-1674-CAB-RH-2016 du 2 novembre 2016. Ces différentes autorités instruisent une « *enquête sur l'état du respect des équilibres ethniques exigés par la constitution au sein de l'administration publique et parapublique, des administrations personnalisées de l'Etat ainsi que des services décentralisés et déconcentrés* ». Une fiche « à remplir personnellement » est annexée à la lettre du Ministre et comprend notamment le nom et le prénom du fonctionnaire, sa fonction, les dates de naissance et d'engagement, les modes de recrutement subis, le sexe, l'ethnie (Hutu, Tutsi, Twa) et la province d'origine.

Les cadres et agents de l'administration publique, parapublique, personnalisée, décentralisée et déconcentrée sont inquiets de ce recensement estimant que le sénat burundais aurait mal compris les dispositions de la Constitution burundaise émanant de l'Accord d'Arusha qui stipule que les équilibres ethniques concernent uniquement les postes politiques.

Tout le monde se pose la question de savoir l'objectif réel et la finalité de ce recensement dans un contexte socio-politique où la communauté nationale et internationale dénonce un risque de génocide en préparation et en cours au Burundi.

L'Accord d'Arusha qui avait prôné des équilibres ethniques dans les postes politique et des Forces de défense et de sécurité, avait tenu portant à clarifier en son article 7 au point 4 que « *...la promotion, de manière volontariste, des groupes défavorisés, en particulier les Batwa, afin de corriger les déséquilibres existant dans tous les secteurs. Cette promotion se fera, en préservant toutefois le professionnalisme et en évitant le système des quotas, selon un calendrier qui commencera avec la période de transition* ». Dans l'administration publique, le point 8 propose « *Des chances égales d'accès pour tous les hommes et les femmes, par le respect strict des lois et règlements en matière de recrutement du personnel de l'Etat et des entreprises publiques et paraétatiques ou l'adoption de lois et règlements en la matière et par la transparence des concours d'entrée* ». L'accord propose au point 9 « *la dépolitisation de l'administration en vue de sa stabilité. À cet égard, une loi devra être votée pour distinguer les fonctions politiques et les fonctions techniques. Les titulaires de la première catégorie peuvent changer avec les régimes; en revanche, les cadres techniques doivent avoir une garantie de continuité.* »

Dans le protocole II qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance en son chapitre premier qui parle des principes constitutionnels de la constitution de la période post-transition, l'article 10, en son point 4, stipule que « *l'Administration est largement représentative de la nation burundaise et doit refléter la diversité de ses composantes. Les pratiques qu'elle observe en matière d'emploi sont fondées sur des critères d'aptitude objectifs et équitables ainsi que sur la nécessité de corriger les déséquilibres et d'assurer une large représentation.* » Le point 5 prévoit une loi qui « *précise la distinction entre les postes de carrière ou postes techniques et les postes politiques.* »

Le recensement ethnique en cours viole le point 6 qui stipule « *qu'aucun agent de la fonction publique ou de la branche judiciaire de l'Etat ne peut bénéficier d'un traitement de faveur ni faire l'objet d'un traitement partial au seul motif de son sexe, de son origine ethnique ou de son appartenance politique.* » il viole l'article 6 du statut général des fonctionnaires qui interdit toute distinction fondée sur l'origine sociale et ethnique ».

Le recensement viole aussi l'article 6 du statut général des fonctionnaires qui s'insurge contre « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur : la religion, le genre, l'opinion politique, l'origine sociale ou ethnique.... ». Les fonctionnaires burundais craignent une accentuation de la discrimination basée sur l'appartenance ethnique qui était déjà en vue. Les DDHs n'avaient cessé de dénoncer le recrutement et la promotion sur base du militantisme politique.

Une fillette maltraitée par sa mère en commune et province Cankuzo

En date du 16 novembre 2016, une jeune fille prénommée Mirabelle, âgée de 10 ans, fille d'Anicet Igirubuntu et Domina Gisegenya, de la colline, commune et province Cankuzo et écolière à l'EP de Cankuzo II a été maltraitée par sa mère commerçante par des coups de bâton et en la brûlant sur les fesses. C'est sa maîtresse qui l'a découvert en voyant que l'enfant n'était pas capable de s'asseoir sur le banc pupitre. On l'a vite conduite à l'hôpital de Cankuzo pour des soins médicaux mais là aussi elle a été référée vers l'hôpital de Ruyigi où elle a été hospitalisée. L'auteur de ces atrocités a été arrêté et a été incarcéré au cachot du parquet de Cankuzo.

Persistance de menaces envers les déplacés du site Ruhororo en province Ngozi

Les déplacés du site Ruhororo en province Ngozi font objet de menaces depuis pratiquement le début du pouvoir du CNDD-FDD. Les autorités provinciales et communales n'ont cessé de les faire rentrer de force sur leurs collines d'origine alors que les victimes ont toujours réclamé d'abord leur sécurité. En date du 10 novembre 2016, l'administration locale a encore une fois fait preuve de menaces envers ces déplacés en faisant circuler une fausse liste des habitants de ce site qui réclameraient le retour dans leurs collines. Selon des sources sur place, ce montage consistait à diviser les déplacés et à les faire monter les uns contre les autres.

Les déplacés de Ruhororo ont indiqué que la tentative de diviser les habitants du site n'est pas nouvelle et que l'objectif visé est en réalité la fermeture du site recherchée par le pouvoir du CNDD-FDD. Le responsable dans cette affaire de déstabilisation et de persécution des

déplacés du site de Ruhororo est un ancien directeur du nom de Venant Ngendakumana surnommé “Drogué”, un ancien para-commando en retraite et qui travaille en étroite collaboration avec le GMIR. Ce dernier serait sous les ordres du président du conseil communal de Ruhororo qui fait tout pour déstabiliser ces déplacés de guerre, selon toujours une source dans ce site.

D’autres informations dans ce camp de déplacés nous ont indiqué qu’il y a des intimidations qui visent des personnes soupçonnées de donner des informations aux journalistes des radios internationales et ceux du magazine Inzamba et Humura Burundi de la RPA. Il y a quelques jours, les responsables administratifs avaient alerté ces déplacés sur une attaque imminente sur ce site par des groupes armés.

Des personnes prises en flagrant délit en train de détruire des tombes au cimetière de Gasanda en province de Ruyigi

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2016, six personnes ont été arrêtées par la police en train de détruire des tombes au cimetière de Gasanda en province de Ruyigi. Ces dernières cherchaient à voler des tôles et d’autres métaux utilisés lors de l’enterrement. Elles ont été conduites au cachot de police de Ruyigi. Ce phénomène est devenu monnaie courante ces derniers jours. Plus de 100 tombes dans le cimetière de Mpanda en province Bubanza ont été détruites par des jeunes Imbonerakure qui sont restés impunis, selon des sources sur place. Les matériaux de construction de ces tombes sont vendues et rapportent beaucoup de sou, nous a révélé une source.

Des militaires fouillés par des policiers en commune et province Muyinga

Lors des fouilles perquisitions organisées en commune Muyinga le 4 novembre 2016, la PNB a saisi des effets militaires au quartier Mukoni, zone, commune et province Muyinga. Selon des sources sur place, des effets composés de 11 paires de tenues de combats, 6 paires de tenues imperméables, 6 paires de tenues d’exercices et plusieurs autres objets militaires ont été trouvés chez un militaire de la FDN du nom d’Innocent Shemezimana. Normalement, cette fouille perquisition devrait être effectuée par la police militaire

Des fouilles dans des camps militaires ont également été signalées en province de Gitega où des militaires ex-FAB ont été les cibles privilégiés.

Une peur panique causée par les Imbonerakure en commune Gihogazi, province Karusi

Des citoyens de la commune Gihogazi, province Karusi ont pris fuite devant des actes de terrorisme commis par les jeunes Imbonerakure affiliés au CNDD-FDD au pouvoir. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont organisé des opérations de destruction systématiques des maisons appartenant à des présumés opposants du pouvoir. Ils ont déjà détruit au moins 2 maisons sur la colline Taba et sur la colline Bihembe appartenant respectivement à Edmond et à Jean Baptiste, tous membres du parti FNL, aile d’Agathon Rwasa. Ces mêmes sources nous ont indiqué que ces Imbonerakure sous la couverture de l’administration publique et de la police ont juré d’en finir avec des opposants politiques dans leur commune.

Marche des Imbonerakure de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 novembre 2016, vers 6 heures du matin, des Imbonerakure de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, au nombre de 25, ont fait un défilé en uniforme militaire dans le but de préparer une fête du combattant qui a eu lieu le 19 novembre 2016 au barrage de la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Ces Imbonerakure ont dessiné des symboles du parti CNDD-FDD sur les pierres et les arbres qui se trouvaient au bord de la route.

Soixante-dix tombes du cimetière de Mpanda détruites en province de Bubanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka au cours de ce mois de novembre 2016 a indiqué que plus de 70 tombes du cimetière de Mpanda en commune Gihanga de la province Bubanza, ont été détruites dans un délai de 2 mois par des personnes qui ont volé des tôles et des tubes qui les supportent. Les cercueils sont restés en plein air selon les témoins sur place à Mpanda. Ces sources ont pointé du doigt certains fossoyeurs du même cimetière comme étant à la base de cette destruction. Deux suspects, Ildephonse Bizindavyi et Dunia, tous des Imbonerakure, avaient été arrêtés par la police en date du 27 octobre 2016, puis relâchés le 1^{er} novembre 2016.

Les sources policières n'ont pas voulu révéler les mobiles de cette libération mais elles ont affirmé que les enquêtes continuent afin d'identifier les auteurs. Pour être arrêtés Ildephonse Bizindavyi a été interpellé par les voisins de Dunia afin qu'il aille voir des tas de tôles et des tubes qui ont été volés au cimetière et qui étaient stockés au domicile de Dunia à Buringa, tout près du cimetière. Les voisins en ont profité pour alerter la police lorsque Dunia et Ildephonse s'accusaient mutuellement devant un fait accompli. Ils ont été arrêtés et conduits au cachot de PJ Gihanga le 27 octobre 2016. La population de cette localité a indiqué que cette impunité vient accentuer ce genre de comportement en faveur des Imbonerakure.

Trois mille cinq cent enseignants redéployés dans le pays

La commission en charge du redéploiement du personnel enseignant a présenté en date du 28 octobre 2016, le rapport national des résultats du redéploiement des enseignants. Selon ce rapport, 3.500 enseignants ont été redéployés. Cette présentation a eu lieu au cours d'un atelier organisé par le Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le redéploiement a soulevé néanmoins des remous des enseignants qui ont estimé avoir été redéployés de manière très injuste.

III. DES PHENOMENES RECURRENTS

Dans ce rapport, les phénomènes récurrents observés sont les suivants :

- 1) Identité des victimes :

Quatre catégories de victimes reviennent souvent : Les jeunes, les militaires et policiers ex-FAB et ex-PMPA, les membres des partis de l'opposition et les journalistes indépendants.

2) Les moyens utilisés :

Les violations et allégations de violations de droits de l'Homme rapportées ont été commises avec des armes à feu dans un certain nombre de cas. Le phénomène de cadavres dont certains non identifiés est aussi relevé surtout dans des rivières et de manières générales ligotées. Ils sont souvent enterrés sans aucune enquête pour les identifier. Il y a aussi le phénomène de suicide qui est régulièrement rapporté.

3) Les lieux :

La plupart d'allégations et de violations des droits de l'Homme touchent particulièrement les quartiers et communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza principalement les quartiers urbains de la Mairie de Bujumbura à savoir Musaga, Cibitoke ainsi que les provinces de Bubanza, Gitega, Bujumbura rural, Cankuzo, Cibitoke, Kayanza et Mwaro.

4) Les auteurs présumés :

Dans la plupart des cas, il s'agit des hommes armés en uniformes militaires ou policières, des agents du SNR, des policiers et des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir les «Imbonerakure ».

IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Burundi a pris de nombreux engagements en matière de protection des droits de l'Homme et le pays étant moniste, tous les textes ratifiés font partie intégrante de la constitution burundaise en vertu de l'article 19. Le Burundi a ratifié le Pacte International des Droits Civils et Politiques (PIDCP) qui protège le droit à la vie (en son article 6), la liberté et la sécurité de toute personne en prohibant l'arrestation et la détention arbitraire (en son article 9).

Il a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui protège aussi le droit à la vie en son article 4. Enfin, la constitution burundaise protège également le droit à la vie en son article 24. Elle protège le droit à la liberté de sa personne, le droit à l'intégrité physique et psychique, la liberté de mouvement et prohibe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en son article 25.

Il faudrait souligner que les enlèvements suivis de disparitions forcés se multiplient au moment où le pays traine à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évolution de la situation sécuritaire et des droits de l'Homme au Burundi est toujours marquée par des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et des cas de détentions illégales, des attaques armées, des violences basées sur le genre, des violations du droit à la liberté de la presse, des violations du droit à une justice équitable, d'une impunité inquiétante et d'une sécurité alimentaire qui se dégrade suite à la crise sociopolitique qui a asphyxié l'économie des ménages et du pays en général.

Le phénomène des cadavres enterrés à la sauvette par l'administration publique montre l'intention de l'administration publique de cacher la vérité sur de nombreux crimes commis dans le pays, ce qui témoigne leur implication ou leur complicité.

La ligue Iteka constate une multiplication de cas de suicide dans le pays. Le phénomène mérite une attention particulière compte tenu du contexte socio-politique et économique inquiétant.

Elle s'inquiète du comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir qui commettent des crimes contre les présumés opposants à ce parti, au vu et au su de l'administration et de la police, et qui jouissent de l'impunité absolue comme un encouragement pour poursuivre les actes ignobles.

Les différentes allégations de violations et des violations de droits de l'Homme enregistrées mettent en exergue, en effet, une situation sociale et politico-sécuritaire préoccupante qui devrait interpeller les différents protagonistes pour s'atteler à la recherche de solutions durables, afin de restaurer la sérénité dans le pays.

Ces violations des droits de l'Homme sont en général le résultat d'une paranoïa dont souffrent les autorités burundaises après la commission des crimes contre la population qu'elles étaient censées protéger.

Ce contexte social et politico sécuritaire malsain fait reculer l'économie nationale et est aujourd'hui la cause de la paupérisation qui touche la majeure partie de la population burundaise.

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- De se soucier de la situation d'insécurité alimentaire dont souffre la majeure partie de la population burundaise ;
- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'Homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner les policiers, militaires, les jeunes de la ligue Imbonerakure et les agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ;
- De faire respecter la loi dans son entièreté et notamment le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- D'éviter la surenchère en évitant de mettre en avant la violence d'Etat au détriment de la paix revendiquée par le peuple burundais à travers les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé en 2000 ;
- De restaurer la confiance avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux sans lesquels la recherche d'une paix durable est impossible.

B) A l'UA :

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De faire pression sur les acteurs engagés dans les pourparlers entre le gouvernement et l'opposition.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- Mettre en œuvre la décision prise d'envoyer des policiers et des observateurs dans des meilleurs délais.

D) A la Médiation et à l'EAC :

- D'amener le régime de Bujumbura autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population :

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI :

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.